



Marie GUIGNON

Journée tourisme

Occitanie

Partie 1 : La fédération et ses labels pour les collectivités
Partie 2 : Structuration touristique du territoire français

À vélo, tout est plus beau !



Marie GUIGNON

Journée tourisme

Occitanie

Partie 1 : La fédération et ses labels pour les collectivités
Partie 2 : Structuration touristique du territoire français

À vélo, tout est plus beau !

Sommaire

Partie 1 : La Fédération et ses labels pour les collectivités

- Les labels de la fédération à destination des collectivités locales
 - Territoire Vélo
 - Base VTT
 - Bonnes adresses (et Accueil Vélo)

- Site veloenfrance.fr
- Les aides aux structures grâce aux labels



La fédération

En chiffres

- 1923 : date de création
- 13 COREG
- 95 CODEP
- 3 000 clubs
- 400 écoles et points d'accueil jeunes
- 120 000 adhérents
- 4 500 randonnées annuelles
- 3 000 éducateurs fédéraux
- 16 000 exemplaires de la revue Cyclotourisme





LES LABELS DE LA FÉDÉRATION À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

À vélo, tout est plus beau !

Les labels de la Fédération

Objectifs

- **Partager l'expertise** de la Fédération française de cyclotourisme, de ses structures et de ses licenciés pour accompagner les collectivités.
- **Certifier que certains critères d'accueil sont réunis** pour la pratique du vélo (route et/ou VTT) dans des conditions satisfaisantes (sécurité, suivi d'itinéraire, ...).
- **Délivrer la reconnaissance officielle** d'une fédération de pratiquants aux collectivités œuvrant activement et qualitativement au développement du cyclotourisme en France.
- **Un label est le résultat d'une recherche de qualité.**



LE LABEL
TERRITOIRE
VÉLO 
Fédération française de cyclotourisme



Le label

TERRITOIRE
VÉLO 
Fédération française de cyclotourisme

Pour qui ? Pourquoi ?

- **Label à destination** des communes et des intercommunalités (Communauté de communes, d'agglomération, urbaine et métropole) qui favorisent et développent l'usage du vélo sur leur territoire.
- **Objectif : valoriser la politique et la stratégie cyclable globale de la collectivité.**
- **En chiffres :**
 - Label créé en 2010 et premières labellisations en 2011
 - Aujourd'hui, 39 collectivités labellisées.





A l'échelle de l'Occitanie

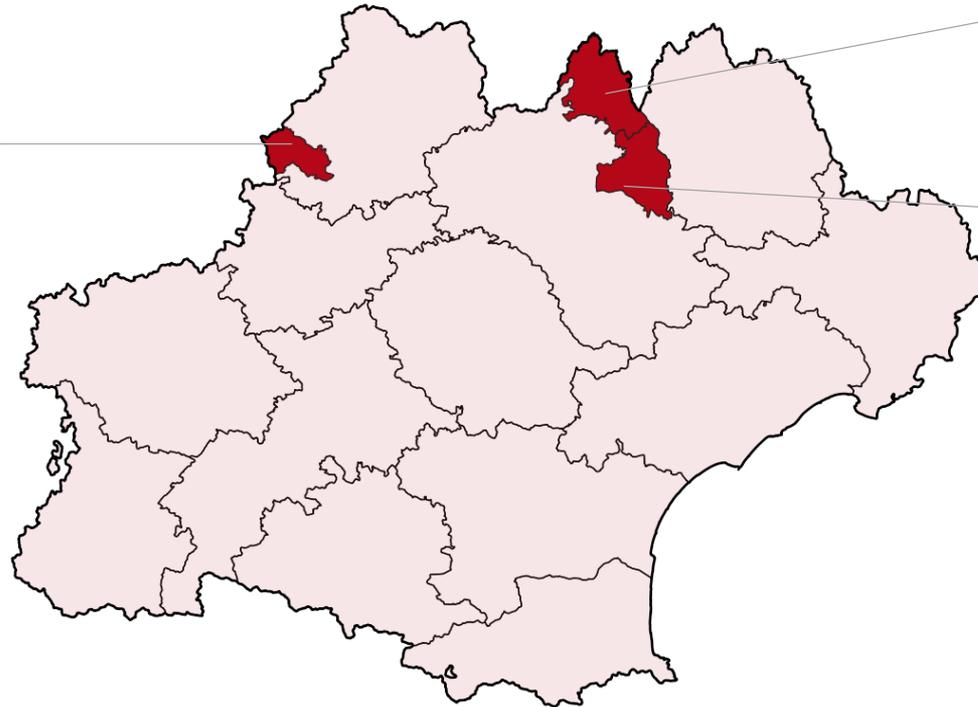
Collectivité	Type	Date de première labellisation	Convention valable jusqu'au
Aubrac, Carladez et Viadène	Communauté de Communes	30/06/2012	31/12/2021 (en cours de signature)
Des Causses à l'Aubrac	Communauté de Communes	01/04/2017	31/12/2020
Vallée du Lot et du Vignoble	Communauté de communes	21/11/2017	31/12/2020





A l'échelle de l'Occitanie

Communauté de Communes
de la Vallée du Lot et du
Vignoble



Communauté de
Communes Aubrac,
Carladez et Viadène

Communauté de
Communes des
Causses à l'Aubrac





Thématiques du label (1/2)

- Il s'intéresse à **tout ce qui est mis en place autour du vélo**, qui touche de près ou de loin la pratique cycliste :
 - **Aménagements** : pistes et bandes cyclables, aménagements des intersections (cédez-le-passage cycliste, sas vélo), double sens cyclable, ...
 - **Equipements** : stationnements, station de lavage, station de gonflage, ...
 - **Stratégie** : intermodalité, communication, encouragement sur les déplacements utilitaires à vélo, ...
 - **Prestataires et services** : loueurs et réparateurs, hébergeurs spécialisés vélo, informations à l'OT, ...





Thématiques du label (2/2)

- Il s'intéresse à **tout ce qui est mis en place autour du vélo**, qui touche de près ou de loin la pratique cycliste :
- **Tourisme et animations** (en lien avec les clubs locaux) : manifestation des clubs FFVélo, Fête du Vélo, randonnée autre, ...
- **Boucles et itinéraires** : au départ de la ville ou des villages de l'intercommunalité, véloroutes et eurovéloroutes, ...
- **Education et sécurité routière** : formations, sensibilisation chez les jeunes (notion du « Savoir rouler ») et les adultes, ...

Un label est le résultat d'une recherche de qualité.

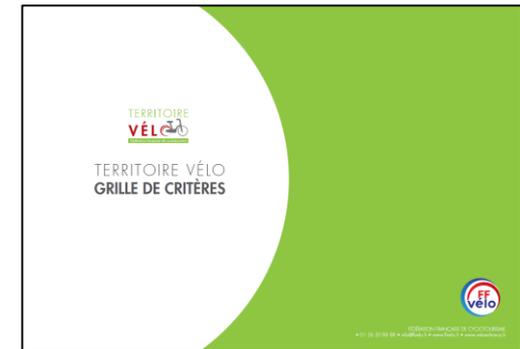
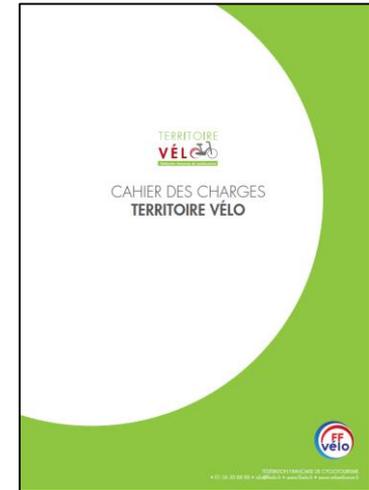




Comment l'obtenir ?

- **Cahier des charges à respecter,** accompagné d'une grille de critères répartis selon 6 chapitres :
 - Accueil
 - Infrastructures
 - Cyclotourisme et animations
 - Informations cyclotouristiques
 - Services proposés
 - Critères spécifiques pour les renouvellements (tous les 3 ans)

- **Validation de critères obligatoires et d'une partie (au choix) de critères facultatifs.**





Critères obligatoires du cahier des charges

- Un **point d'accueil touristique** avec un stationnement vélo à proximité
- Des **sanitaires publics** et une **aire de repos/pique-nique**
- Des **aménagements cyclables conformes** aux normes et avec une **maintenance** suivie.
- Au **minimum un parcours** (route/VTT) répertorié sur le territoire de la collectivité
- Au minimum une **manifestation annuelle grand public** visant à la découverte du territoire à vélo
- Au minimum un **réparateur ou un kit de réparation** à l'OT
- Des informations sur les **transports en commun** et l'intermodalité
- Au minimum un **hébergeur** en capacité d'accueillir des cyclistes
- Des **commerces d'alimentation de proximité** sur le territoire
- Des **topoguides consultables** librement au moins à l'OT





Critères facultatifs du cahier des charges

- Un **point de recharge** pour les batteries des VAE, un point d'eau potable
- Un **point de lavage** vélo, une **station** de gonflage, des **consignes** bagages
- Une **Maison du vélo** ou un équivalent
- **D'autres parcours** (route/VTT), des parcours balisés
- Des **actions en milieu scolaire** axées sur l'éducation routière et la découverte du patrimoine
- Des **topoguides** disponibles grand public, des données GPX téléchargeables
- Des **séjours vélo** sur le territoire
- Des **restaurateurs** proposant des menus adaptés aux cyclotouristes ou des panier-repas
- Un **loueur de vélos** et casques homologués
- Un **médecin généraliste**, une pharmacie, un DAB



Le label



TERRITOIRE
VÉLO
Fédération française de cyclotourisme

Le processus de labellisation

- **Projet** dans une collectivité donnant lieu à un **dossier de candidature**
- **Premier avis** émis par la commission Territoire Vélo et les structures locales (club(s), CoDep, CoReg) concernés
- **Visite de terrain**
- **Avis final**
 - Si positif : signature de convention pour 3 ans engageant la collectivité et la Fédération française de cyclotourisme : communication, animation territoriale, accompagnement selon les problématiques et les nécessités de la collectivité, ...
 - Si négatif : précisions et travail commun pour pallier aux points problématiques





Les apports de la Fédération : expertise technique

- **Formation** : encadrement de randonnées, maniabilité VAE, vélo quotidien et sécurité, « Savoir Rouler », ...
- **Accompagnement et animation** : avis consultatif sur les projets d'aménagements et d'équipements, Fête du Vélo, mise en place de boucles locales, intégration et partage de cartographie via veloenfrance.fr,...
- **Réseau TV** : mise en relation avec d'autres collectivités et partage de bonnes pratiques, proposition de prestataires conformes aux attentes des cyclotouristes, ...
- **Communication** : print et web, salons, ...



Le label

TERRITOIRE
VÉLO 
Fédération française de cyclotourisme

Contact

○ **Marie GUIGNON**

01 51 20 88 84 - 06 51 96 38 99

m.guignon@ffvelo.fr

○ **Informations**

<https://ffvelo.fr/territoirevelo/>



LE LABEL



Le label **BASE VTT**

Fédération française de cyclotourisme

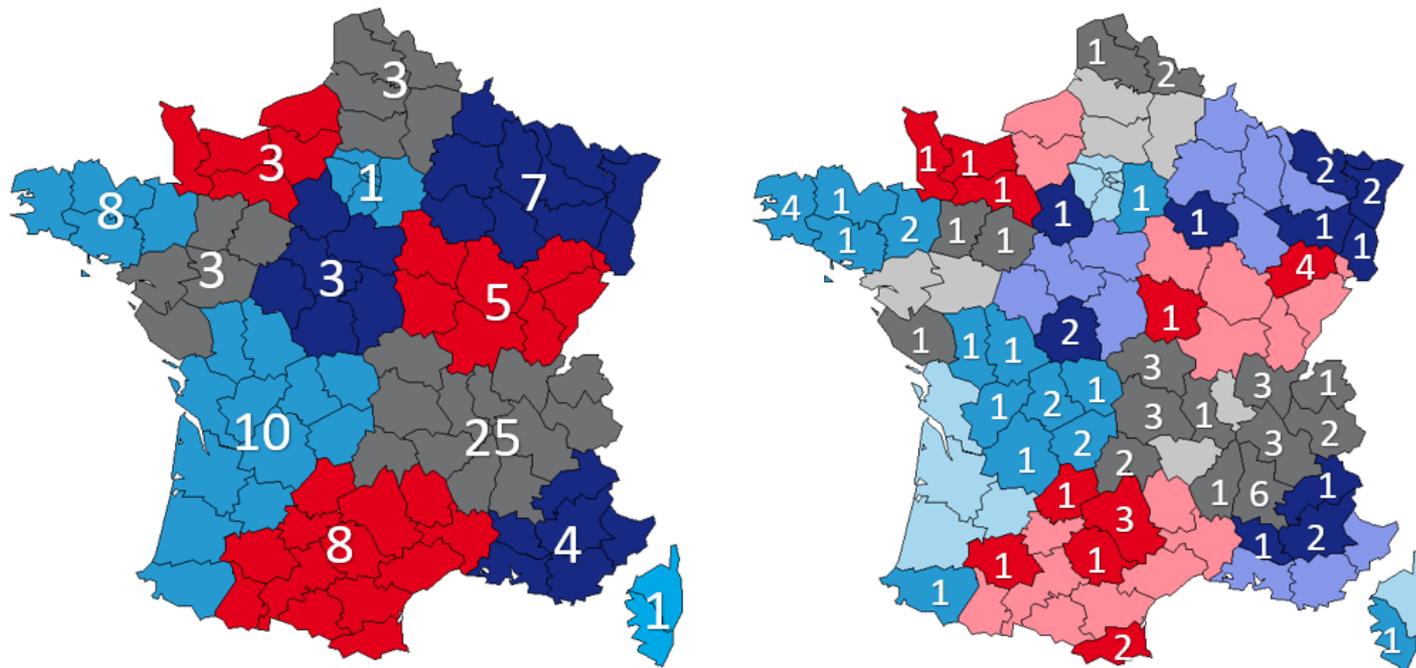
Pour qui ? Pourquoi ?

- **Label à destination** de structures touristiques et/ou collectivités qui favorisent et développent la pratique du VTT sur leur territoire.
- En chiffres
 - Label créé en 1999
 - Aujourd'hui, 81 collectivités labellisées.



Le label **BASE VTT** *Fédération française de cyclotourisme*

Répartition des 81 **BASE VTT** *Fédération française de cyclotourisme*



Les Bases VTT au 1^{er} mars 2019.



Le label **BASE VTT**

Fédération française de cyclotourisme

A l'échelle de l'Occitanie

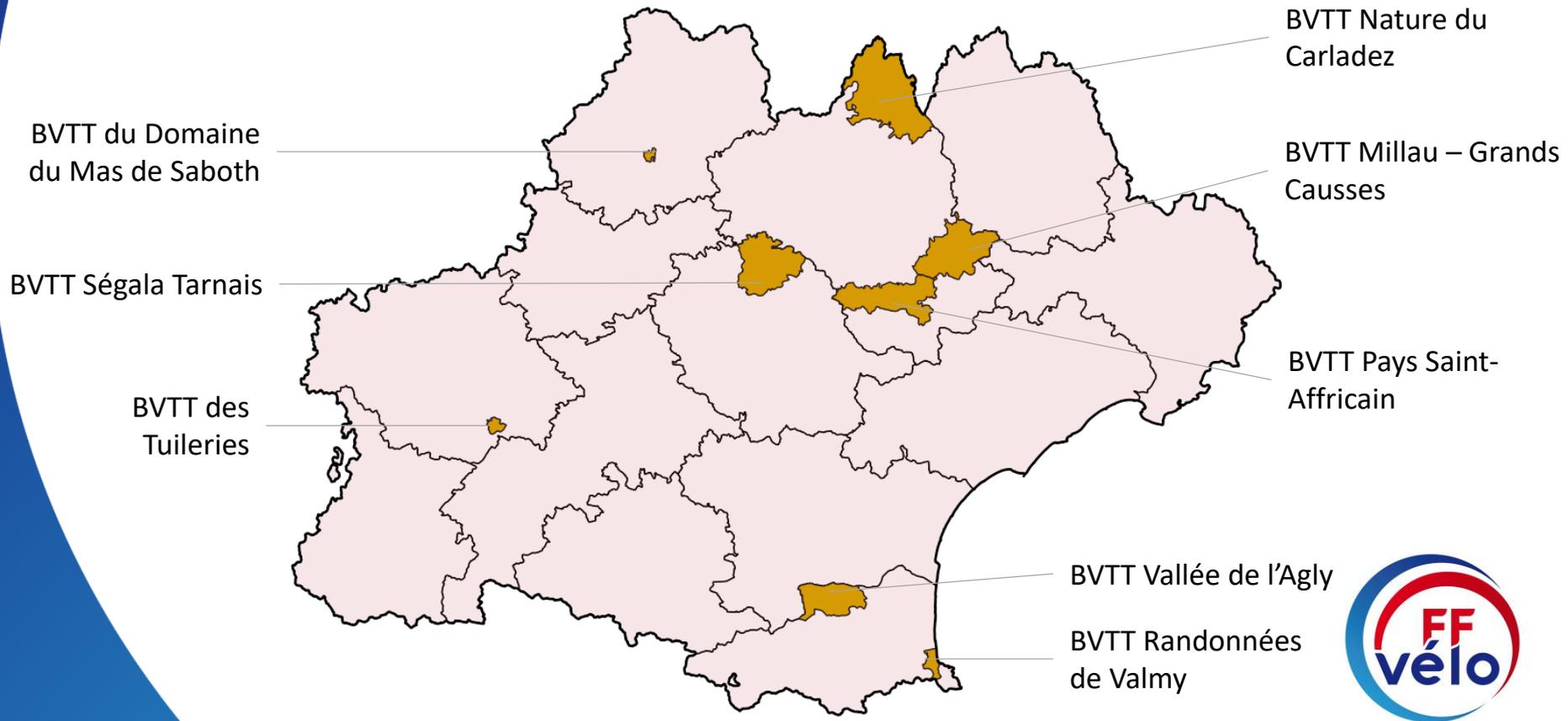
Nom Base	Structure	Date de première labellisation
Millau-Grands Causses	Office de tourisme de Millau	11/06/1999
Pays Saint Affricain	ComCom Saint-Affricain Roquefort, Sept Vallons	12/05/2006
Tuileries	CoDep cyclotourisme du Gers	10/12/2012
Ségala tarnais	ComCom du Ségala Carmausin	19/11/2013
Carladez	ComCom Aubrac, Carladez et Viadène	05/08/2014
Randonnées de Valmy	Argelès-sur-Mer	22/01/2015
Vallée de l'Agly	ComCom Agly-Fenouillèdes + Syndicat touristique Agly-Verdoble + Centre de vacances CCAS	05/02/2016
Domaine du Mas de Saboth	Domaine du Mas de Saboth	22/01/2019



Le label **BASE VTT**

Fédération française de cyclotourisme

A l'échelle de l'Occitanie



Le label **BASE VTT**

Fédération française de cyclotourisme

Thématiques du label

- Il s'intéresse à **tout ce qui est mis en place autour du VTT et offre l'assurance** d'une pratique du VTT sécurisée et confortable
- Il intègre la structure à un **réseau dynamique** des labellisés.
- Il permet de proposer une **pluralité de la pratique VTT** grâce à des circuits variés et adaptés pour tous les niveaux.
- Il **promeut le territoire** et sensibilise le pratiquant à son environnement.

Un label est le résultat d'une recherche de qualité.



Le label **BASE VTT**

Fédération française de cyclotourisme



Comment l'obtenir ?

- **Cahier des charges à respecter :**
 - Offrir un réseau avec au moins 100km de parcours VTT permanents variés
 - Proposer une carte des différents circuits
 - Avoir un point d'accueil (avec kit de réparation de première nécessité ou professionnel de réparation de cycles)
 - Avoir à proximité immédiate :
 - Des sanitaires
 - Un hébergement sensibilisé à l'accueil des vététistes
 - Un point de restauration ou un commerce alimentaire
 - Des points d'intérêt touristique
- **Validation de critères obligatoires et d'une partie de critères facultatifs.**



Le label **BASE VTT**

Fédération française de cyclotourisme

Critères facultatifs du cahier des charges

- Un **point de lavage** vélo à proximité du point d'accueil,
- La **location de vélos** et de casques homologués (avec charlotte à usage unique), à proximité du point d'accueil (à 5 km au maximum),
- Plusieurs **hébergements de différentes catégories** à proximité, et sensibilisés à l'accueil des vététistes,
- La possibilité de faire appel à un **encadrement qualifié** pour l'activité VTT,
- L'organisation d'une **manifestation VTT annuelle sur le territoire**,
- La diffusion sur le site Internet **veloenfrance.fr** des **traces GPS** des parcours VTT permanents de la Base VTT de randonnée (proposer au minimum deux traces).



Le label **BASE VTT**

Fédération française de cyclotourisme

Le processus de labellisation

- **Projet** dans une collectivité donnant lieu à un **dossier de candidature**
- **Premier avis** émis par les structures locales (CoDep, CoReg) concernés par le dossier
- Programmation et réalisation d'une **visite technique**
- **Avis final**
 - Si positif : signature de convention pour 3 ans engageant la structure et la Fédération française de cyclotourisme : communication, promotion , animation (événements, séjours, stages etc...), conseils et accompagnement des structures, suivi régulier...
 - Si négatif : précisions et travail commun pour pallier aux points problématiques



Le label **BASE VTT**

Fédération française de cyclotourisme

Contact

Jonathan CHAN

01 56 20 88 74 - 06 74 36 85 95

j.chan@ffvelo.fr

Informations

<https://ffvelo.fr/basevtt>



LE LABEL

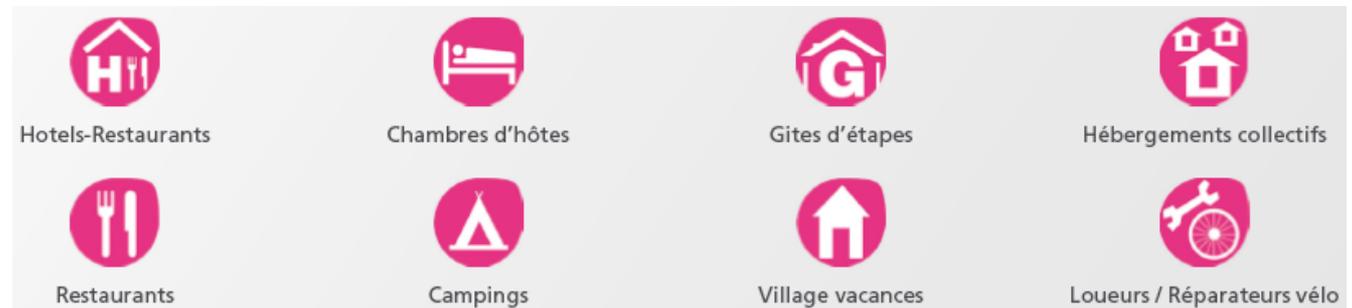


Le label



Objectif : Accompagnement des prestataires privés (hébergeurs et vélocistes) pour répondre aux attentes de la clientèle vélo

- Démarche d'accueil spécifique
- Services adaptés en faveur du développement du tourisme à vélo
- Respect du référentiel



Ce label permet aux cyclotouristes de repérer les professionnels sérieux, compétents et engagés dans une démarche de qualité.



Le label



Prérequis pour les hébergeurs

- Hébergement confortable
- Accueil personnalisé et attentionné avec des conseils de parcours, de visites et de découvertes pour enrichir le séjour.
- Abri sécurisé pour vélos
- Kit de réparation
- Point d'eau pour le nettoyage des vélos.
- Des avantages pour les adhérents FFCT (licence de l'année en cours)

Prérequis pour les vélocistes

- Accueil personnalisé et attentionné avec des conseils sur le choix du matériel.
- Renseignements sur les parcours de la région.
- Location de vélo courte ou longue durée ainsi que du matériel et des accessoires.
- Des avantages pour les adhérents FFCT (licence de l'année en cours)



Le label



Démarche d'adhésion

- Répondre au cahier des charges (référentiel hébergeurs ou référentiel vélocistes) et **renseignement du formulaire en ligne sur veloenfrance.fr**
- Transmission de 10 photos HD et une vidéo
- Visite de contrôle effectuée a posteriori par la FFCT
- Frais de participation : **120 € pour deux ans** comprenant
 - 1 abonnement à la Revue mensuelle *Cyclotourisme*
 - Référencement sur veloenfrance.fr
 - Proposition d'une carte interactive personnalisée pour intégration sur site internet et éléments de communication particuliers
 - Autocollants de communication
- Offre privilège : encart publicitaire dans la Revue (tarif préférentiel)



Les labels pour les socio-professionnels

Bonnes adresses



 Label de la fédération

Accueil Vélo



 Label de France Vélo
Tourisme (FVT)
*en collaboration avec la région Centre-
Val de Loire*



Les labels pour les socio-professionnels

Bonnes adresses

- Pour :
 - Hébergeurs-restaurateurs
 - Loueurs-réparateurs
- Objectif : qualité et valorisation de l'accueil des cyclotouristes
- Pas de notion de distance

Accueil Vélo

- Pour :
 - Hébergeurs-restaurateurs
 - Loueurs-réparateurs
 - Offices de tourisme
 - Sites de visites
 - Port fluvial
- Objectif : qualité et valorisation de l'accueil des cyclotouristes
- A 5km d'un itinéraire cyclable du SN3V



Le label



Contact

○ **Anissa SIDI-MOUSSA**

01 56 20 88 75

asm@ffvelo.fr

○ **Informations**

<https://ffvelo.fr/institutionnels/promouvoir-votre-territoire/les-bonnes-adresses/>





veloenfrance.fr

À vélo, tout est plus beau !

veloenfrance.fr

Site portail de cartographie et circuits vélo

- Proposition de plus de 3 000 circuits route et VTT
- Possibilité d'obtenir les traces GPX/cartes papier en libre accès de ces itinéraires
- Mise en valeur du patrimoine touristique et culturel
- Valorisation des Bonnes adresses, des Bases VTT, des Territoires Vélo, des Grands Itinéraires route et VTT



veloenfrance.fr

Site portail de cartographie et circuits vélo

Avec plus de 3 000 circuits dans toute la France, veloenfrance.fr dispose de nombreux parcours qu'ils soient en bordure de mer, d'un fleuve ou encore en pleine campagne. Pour trouver le parcours adapté, un filtre de recherche permet d'affiner les recherches en fonction des critères choisis :

- LE TYPE DE VELO**
 - ROUTE
 - VTC
 - VTT
- LE DÉNIVELÉ**
 - < 100 m
 - Entre 100 et 300 m
 - Entre 300 et 1 000 m
 - > 1 000 m
- LA DISTANCE**
 - < 30 km
 - Entre 30 et 50 km
 - Entre 50 et 70 km
 - > 70 km
- LE TYPE DE CIRCUIT**
 - Circuit en boucle
 - Grand itinéraire
 - Événement
- LE NIVEAU DE DIFFICULTÉ**
 - Très facile
 - Facile
 - Difficile
 - Très difficile
- LE TEMPS DE PARCOURS**
 - < 1 h
 - Entre 1 h et 3 h
 - Entre 3 h et 8 h
 - > 8 h

- Camping
- Chambre d'hôtes
- Réparateur, loueur de vélos
- Hôtel
- Appart'Hôtel
- Hôtel - Restaurant
- Restaurant
- Gîte
- Village-vacances
- Auberge de jeunesse



veloenfrance.fr

Cotation des circuits route

Rubriques et niveau		Pratique familiale * / 1 étoile	Pratique occasionnelle ** / 2 étoiles	Pratique régulière *** / 3 étoiles	Pratique sportive **** / 4 étoiles
Distance (x)		0 à 30 km	30 à 50 km	51 à 70 km	Plus de 70 km
Dénivelé cumulé positif (x)		0 à 100 m	101 à 300 m	301 à 1000 m	Plus de 1000 m
Nature du parcours et difficulté technique	Type de voie empruntée	Exclusivement sur route, avec trafic < 500 v/j ou route avec trafic > 500 v/j mais < 1000 v/j, aménagée avec BMF ou BC ou ZCA ou voie en site propre (VV ou PC)	Existence d'une section sur route : non aménagée avec trafic < 1000 v/j), ou aménagée avec BMF, BC ou ZCA avec trafic < 3000 v/j	Existence d'une section sur route : non aménagée avec trafic < 3000 v/j ou aménagée avec BMF, BC ou ZCA avec trafic < 7000 v/j	Existence d'une section sur route passagère avec trafic > 3000 v/j sans aménagement
	Pente (xx)	3 à 5%	5 à 7%	8 à 9%	> ou = à 10%

	de 4 à 5 étoiles	Très Facile	Idéal à faire en famille
	de 6 à 8 étoiles	Facile	Abordable par tous les pratiquants
	de 9 à 12 étoiles	Difficile	Pour un cyclotouriste habitué
	de 13 à 16 étoiles	Très Difficile	Pour randonneur expérimenté et sportif

Cliquer ci-dessous
pour vous rendre
sur la [grille de
calcul automatique
du niveau d'un
circuit route.](#)

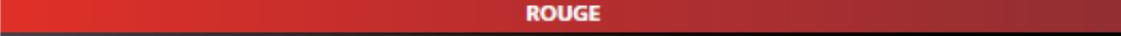
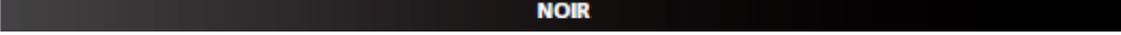


veloenfrance.fr

Cotation des circuits VTT

	DISTANCE	< 11 km	1
		11 à 20 km	2
		21 à 40 km	3
		> 40 km	4
	DÉNIVELÉ > 0	< 100 m	1
		101 à 250 m	2
		251 à 600 m	3
		> 600 m	4
	TYPE DE VOIE	Vole/piste en stabilisé pouvant être goudronnée.	1
		Piste en terre ou en herbe, (vole assez large permettant le passage d'un véhicule).	2
		Sentier ou voie étroite (monotrace).	3
	TECHNIQUE	Progression ne nécessitant aucune technique particulière.	1
		Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours.	2
		Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours.	3
		Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialsantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides.	4

Cliquer ci-dessous pour vous rendre sur la [grille automatique de calcul du niveau d'un circuit VTT](#).

4 à 5		VERT
6 à 8		BLEU
9 à 12		ROUGE
13 à 15		NOIR



veloenfrance.fr

Contacts

○ **Pierre-Antoine MORIN**

01 56 20 88 95

pa.morin@ffvelo.fr

○ **Zita BOSA**

01 56 20 88 81

zita@ffvelo.fr

○ **Informations**

<https://veloenfrance.fr/>



LES AIDES AUX STRUCTURES GRÂCE AUX LABELS



**Fédération Française de cyclotourisme - COREG
 BILAN D'ACTIVITÉ 2019**

Valeur du point 2019 - 1 EURO

ACTIVITÉS	SYSTÈME DE VALIDATION	Nombre de point	Commentaires
AXE 1 - DÉVELOPPER LE CYCLOTOURISME			
Organisation de manifestations inscrites au OÙ Irons-Nous et/ou séjours			
Action en faveur : aides logistiques et administratives apportées aux clubs et codeps			
- du développement durable	sur dossier	500	1 par an maximum
- des femmes			
- des personnes à mobilité réduite			
- des familles			
- du sport-santé ou pour une cause (Téléthon, Alzheimer, ...)			
AXE 2 - ACTIVITÉ DU COREG			
A - VÉLOENFRANCE			
Label Territoires Vélo : Action & Suivi	sur dossier	200	Par Territoire
Label Base VTT : Action & Suivi	sur dossier	100	Par Base
B - JEUNES			
Organisation d'un C.R.E.R. (Concours Education Routière)	Extranet	500	Par organisation
Organisation d'un Critérium (Finale Régionale)	Extranet	500	Par organisation
C - FORMATION			
Organisation de stages "éducateur"	Extranet	150	Par organisation
AXE 3 - ENGAGEMENT BÉNÉVOLES			
Présence du président de Coreg ou représentant à l'AG des CODEP	Coreg	5	Par AG



Fédération Française de cyclotourisme - CODEP
BILAN D'ACTIVITÉ 2019

Valeur du point 2019 - 1 EURO

ACTIVITÉS	SYSTÈME DE VALIDATION	Nombre de point	Commentaires
AXE 1 - DÉVELOPPER LE CYCLOTOURISME			
Organisation de manifestations			
Fête du vélo	Saisie OIN	100	Par organisation
Randonnée Permanente à label	saisie OIN	50	Par nouveau label
Verte-Tout-Terrain	saisie OIN	300	Par organisation
Maxi verte	saisie OIN	300	Par organisation
Concentrations nationales	saisie OIN	300	Par organisation
Séjour Au Centre des 4 Vents (Min. 2 clubs / 10 personnes)	Fichier 4 Vents	100	Par organisation
AXE 2 - ACTIVITÉS DU CODEP			
A - VÉLOENFRANCE			
Nouvelle "Bonnes Adresses" apportée par le Codep	Siège fédéral	10	Par nouvelle adresse
Circuit Complet (texte, photo, ...)	Siège fédéral	10	Par nouveau circuit
Label Territoires Vélo : Action & Suivi	CoReg	100	1/territoire
Label Base VTT : Action & Suivi	CoReg	100	1/base VTT
B - JEUNES			
Organisation d'un BER	Saisie OIN	200	Par organisation
Organisation d'un Critérium : finale Départementale	Saisie OIN	200	Par organisation
Organisation d'un C.D.E.R. (Concours Education Routière)	Saisie OIN	200	Par organisation
Rencontre inter-école de cyclotourisme	Saisie OIN	100	Par organisation
C - FORMATION			
organisation d'un stage "éducateur"	Extranet	100	Par organisation
organisation d'un stage spécifique	Extranet	100	Par organisation
D - EFFECTIFS			
Augmentation du nombre de clubs	Extranet	20	Par club
AXE 3 - ENGAGEMENTS BENEVOLES			
Présence du président du Codep ou représentant à l'AG des clubs	Codep	3	Par AG



Fédération Française de cyclotourisme - CLUBS

BILAN D'ACTIVITÉ 2019

Valeur du point 2019 - 1 EURO

ACTIVITES	SYSTÈME DE VALIDATION	Nombre de point	Commentaires
AXE 1 - DÉVELOPPER LE CYCLOTOURISME			
A - ORGANISATION			
A-1 Organisation de manifestations inscrites au calendrier fédéral			
Fête du vélo	Saisie OIN	100	Par organisation
Convention Pré-Accueil	Saisie Label	100	Par convention (max. 1)
Cyclodécouverte (hors Fête du vélo)	Saisie OIN	20	Par organisation (max.3)
Randonnée "développement durable"	Saisie OIN	20	Par organisation
Randonnée "spécifiques femmes"	Saisie OIN	20	Par organisation
Randonnée " handicap"	Saisie OIN	20	Par organisation
Séjour au 4 Vents	Fichier 4 Vents	100	Par séjour
A - 2 Organisation de manifestations labellisées			
Nouvelle randonnée Permanente à label	Saisie Label	50	Par nouveau label
Verte-Tout-Terrain	Saisie Label	300	Par organisation
Maxi verte aide logistique	Saisie Label	300	Par organisation
Concentrations nationales	Saisie Label	300	Par organisation
AXE 2 : VIE DU CLUB			
A- Convention du club avec un établissement (Education Nationale, centre agréé ou MJC, CDT, ...)			
Education Nationale	Saisie Label	50	Par convention
Péri-scolaire avec signature de Convention	Saisie Label	50	Par convention
B - Participation du club à la vie fédérale			
Participation effective à l'AG du Codep	Codep	2	Par AG
Participation effective à l'AG du Coreg	Coreg	2	Par AG
Vote du club à l'AG Fédérale	Siège Fédéral	2	Par AG
Participation aux labels (Circuits sur VloerFrance, Territoires Vélo & Bases VTT)	Codep	100	Par an
C - Effectifs de licenciés			
Augmentation du nombre de licenciés	Extranet	5	Par licencié
D - Nouveau Label obtenu			
Club accueillant des personnes à mobilité réduite	Extranet	50	Par club
VÉLO ECOLE	Extranet	50	Par club
E - Activité Jeunes			
Assiduité de l'école cyclo et PLJ	Sphère Jeunesse	10	Selon carnet
AXE 3 - PROMOTION DU CYCLOTOURISME			
A - FORMATION			
Nombre de personne ayant suivi une formation "EDUCATEUR" dans l'année	Extranet	10	Par stagiaire formé
nombre de personne ayant suivi une formation "SPECIFIQUE" dans l'année	Extranet	10	Par stagiaire formé
B - AUTRES			
Augmentation du nombre d'abonné à Cyclotourisme	Extranet	10	Par nouvel abonné
AXE 4 - ENGAGEMENT BENEVOLE DIRIGEANTS - LICENCIÉS			
licencié "cyc'lhôte" déclaré	Extranet	5	Par nouveau cyc'lhôte





Marie GUIGNON

Journée tourisme

Bourgogne-Franche-Comté

Partie 1 : La fédération et ses labels pour les collectivités
Partie 2 : Structuration touristique du territoire français

À vélo, tout est plus beau !

Sommaire

Partie 2 : Structuration touristique du territoire français

- Réflexion sur les termes « Territoire » et « Destination »
- Structuration des territoires, compétences des collectivités et tourisme
- Développement du réseau cyclotouristique en France
- Aménagements cyclables et sécurité
- Mesures de protection environnementale
- Balisage



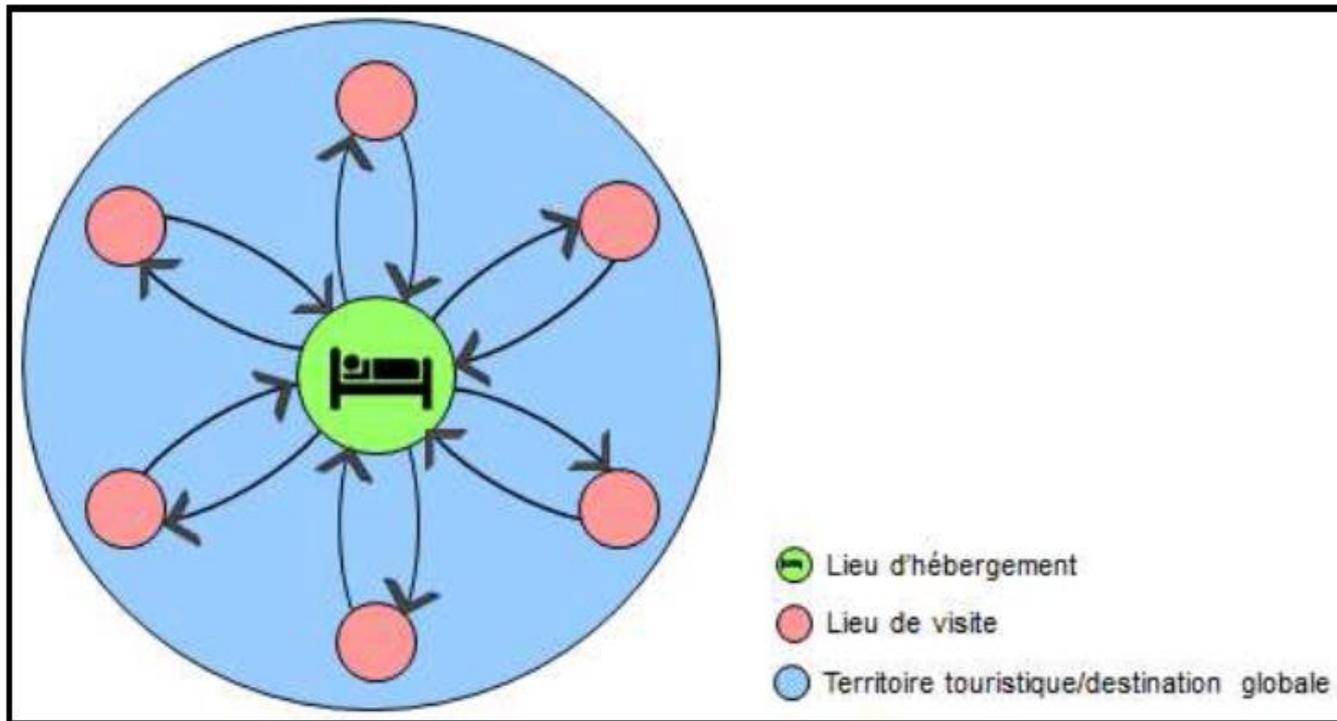


RÉFLEXION SUR LES TERMES DE « TERRITOIRE » ET « DESTINATION »

À vélo, tout est plus beau !

Le « Territoire » et la « Destination »

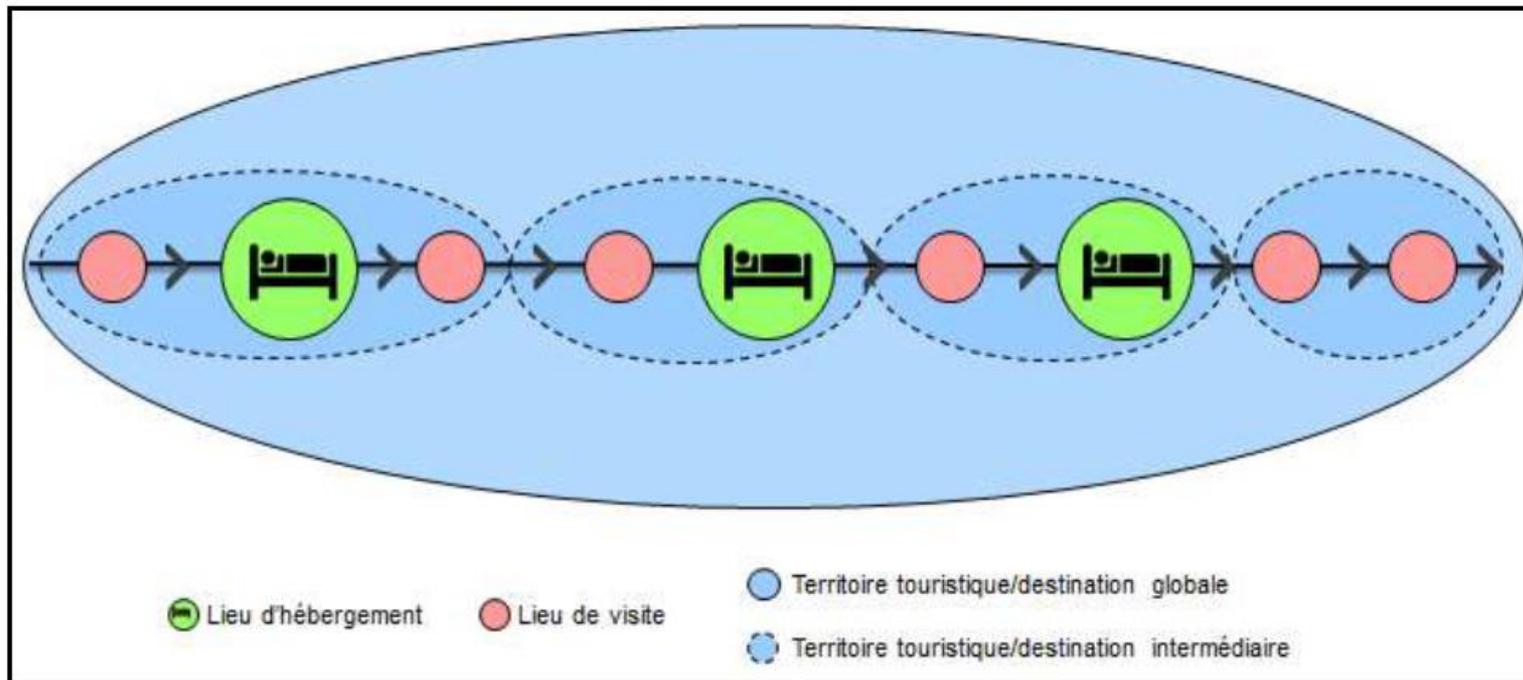
Séjour en marguerite



Le séjour en marguerite (2016) © E. LEGER – M. GUIGNON

Le « Territoire » et la « Destination »

Séjour itinérant



Le séjour itinérant (2016) © E. LEGER – M. GUIGNON

Le « Territoire » et la « Destination »

Terminologie

- Le territoire est à la fois une **notion administrative** avec des frontières établies : découpage communal, intercommunal, départemental ou régional, voire national
- Le territoire est aussi une **notion plus abstraite**, née de son histoire, de l'image qu'ont ses habitants ou les touristes.
- Le touriste, et notamment le touriste itinérant, s'affranchit des frontières administratives et les collectivités et offices de tourisme doivent s'adapter.
- C'est pour cela que se créent des **marques de destination**, plus cohérentes par rapport au bassin de vie et à l'imaginaire de chacun.



Le « Territoire » et la « Destination »

Les destinations identifiées par l'Occitanie



The screenshot shows the website for the Occitanie region. The header includes the logo for 'La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée', a map of the region, and navigation links: 'Affaires', 'Pros', 'Presse', a search icon, a heart icon with '0', and a language selector for 'FR'. Below the header is a main navigation bar with categories: 'VIVRE L'OCCITANIE', 'DÉCOUVRIR', 'VISITER / VOYAGER', 'AGENDA', 'RÉSERVER', and 'CONTACT'. The main content area is divided into three columns of destination categories:

- CAMPAGNE**
 - GRANDS SITES
 - VILLAGES ET CITÉS DE CARACTÈRE
- MER**
 - GRANDS SITES
 - LA MÉDITERRANÉE
- MONTAGNE**
 - GRANDS SITES
 - LES PYRÉNÉES
 - LES CÉVENNES
 - L' AUBRAC
- VILLES**
 - GRANDS SITES
 - TOULOUSE
 - MONTPELLIER
- TOUS LES GRANDS SITES OCCITANIE**
- PARCS NATURELS RÉGIONAUX**

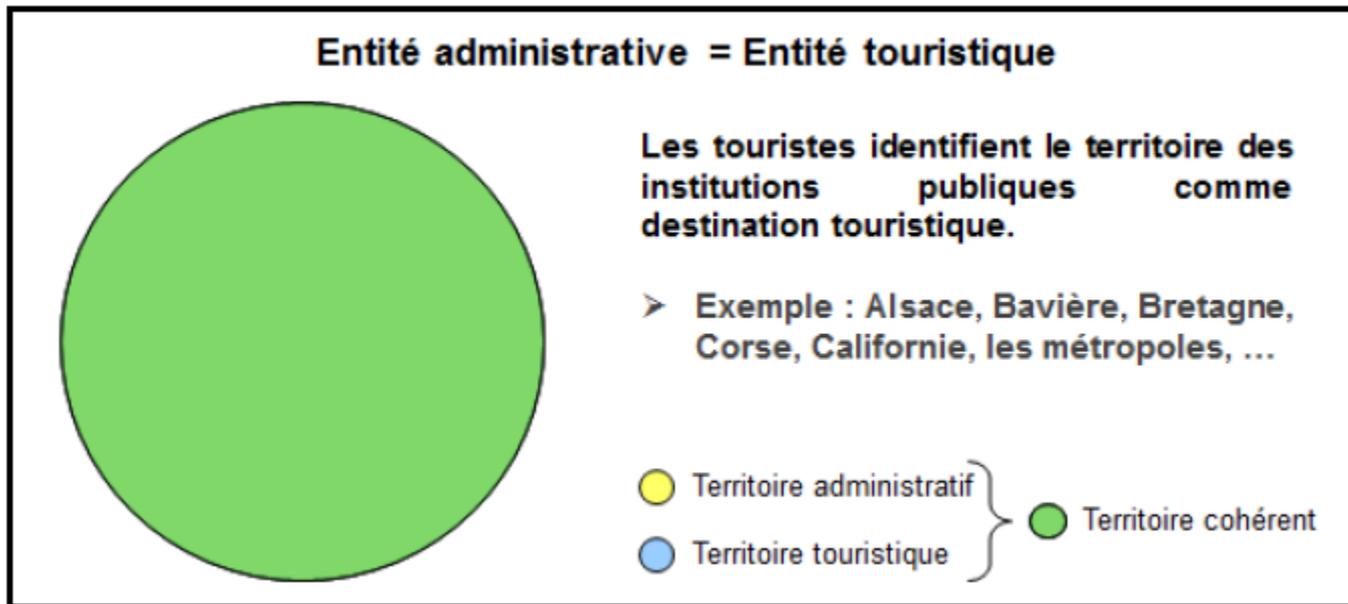
A URL is provided in a grey box: <https://www.tourisme-occitanie.com/>

- Le CRT Occitanie classe ses destinations en fonction de leur typologie.
- Dans la partie Montagne, on voit que 3 destinations sont identifiées.



Le « Territoire » et la « Destination »

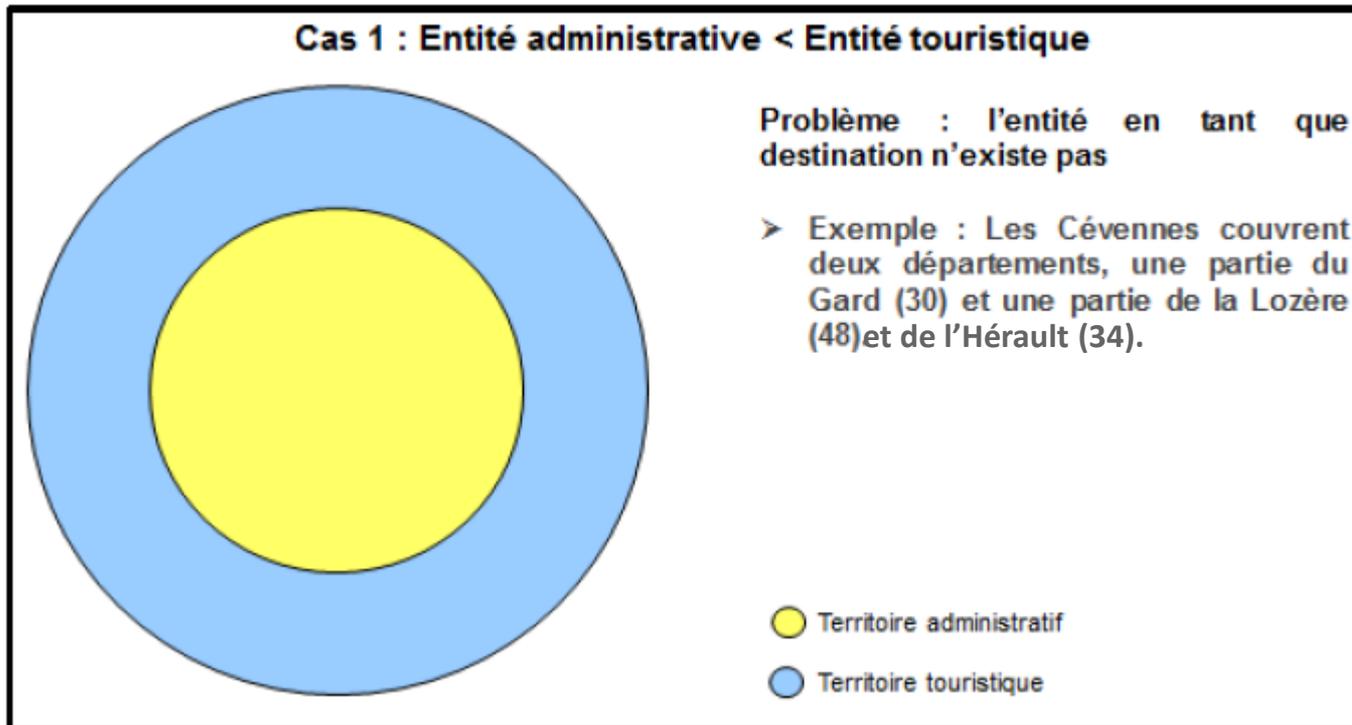
Cohérence territoriale



Cohérence territoriale (2016) © E. LEGER – M. GUIGNON

Le « Territoire » et la « Destination »

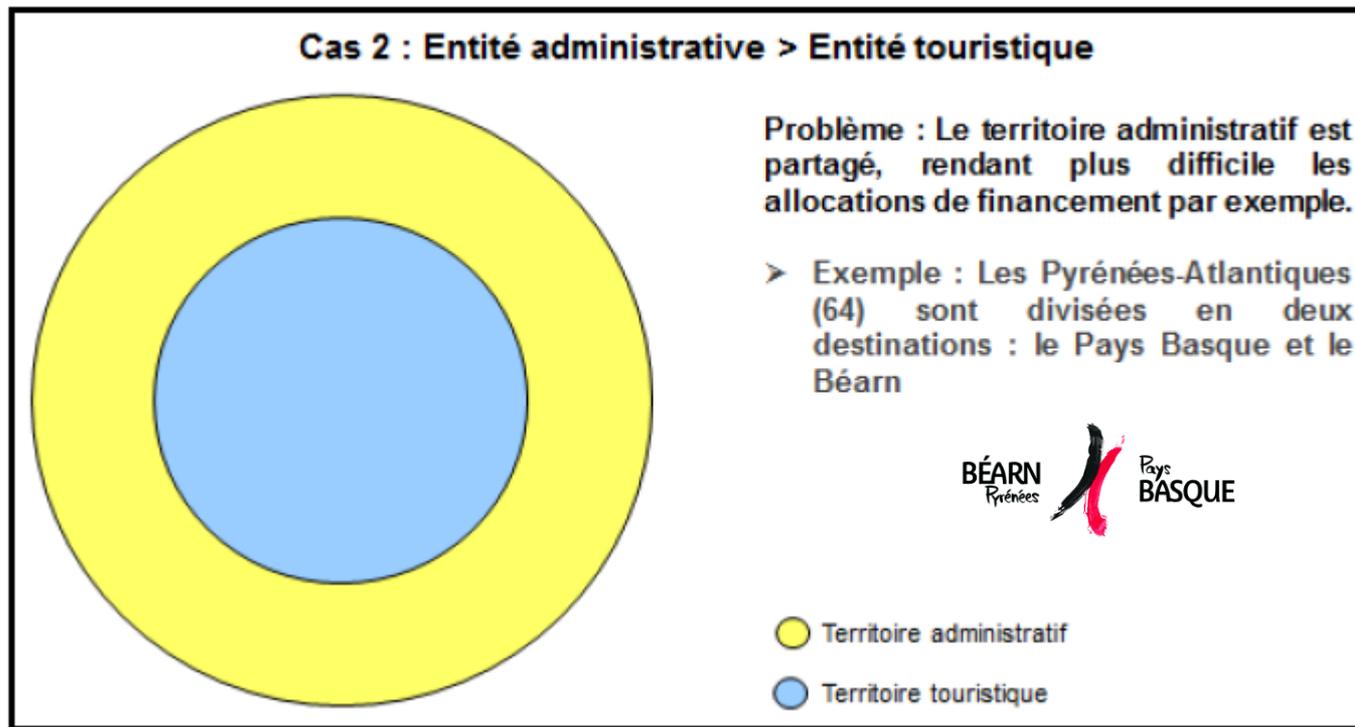
Incohérence territoriale 1



Incohérence territoriale 1 (2016) © E. LEGER – M. GUIGNON

Le « Territoire » et la « Destination »

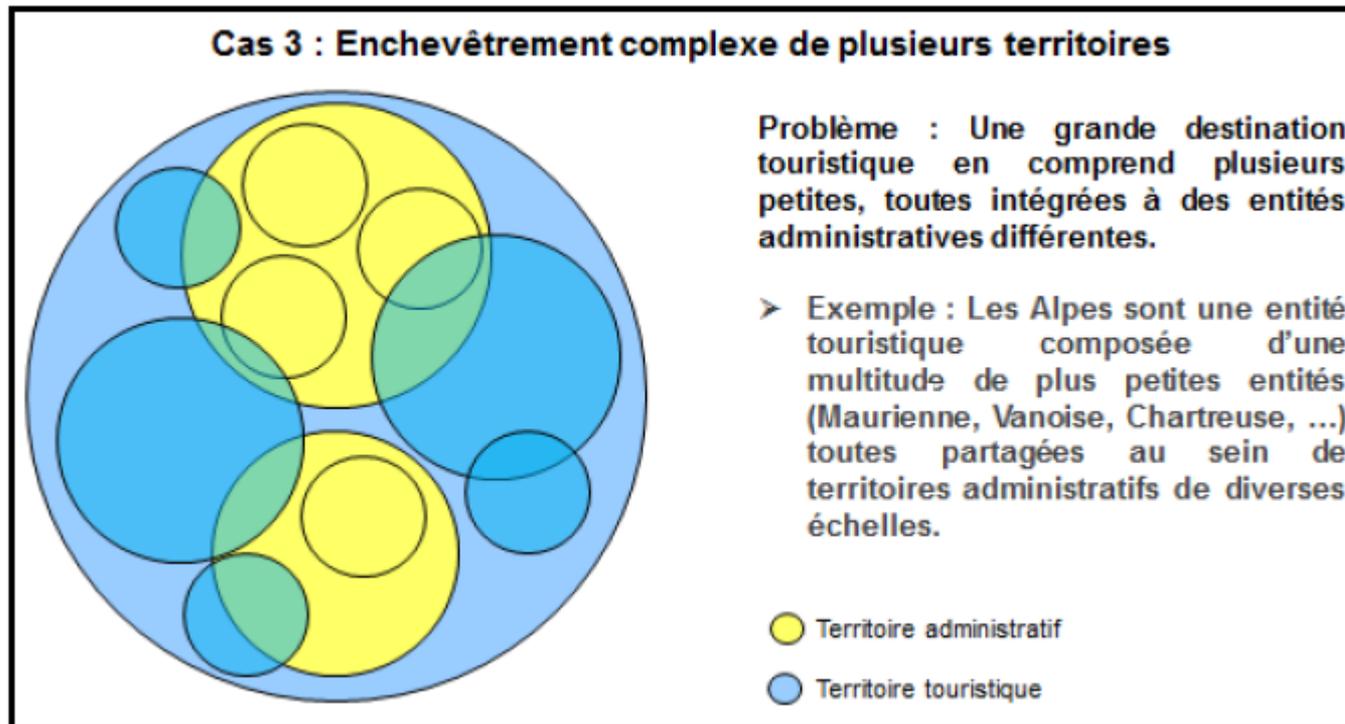
Incohérence territoriale 2



Incohérence territoriale 2 (2016) © E. LEGER – M. GUIGNON

Le « Territoire » et la « Destination »

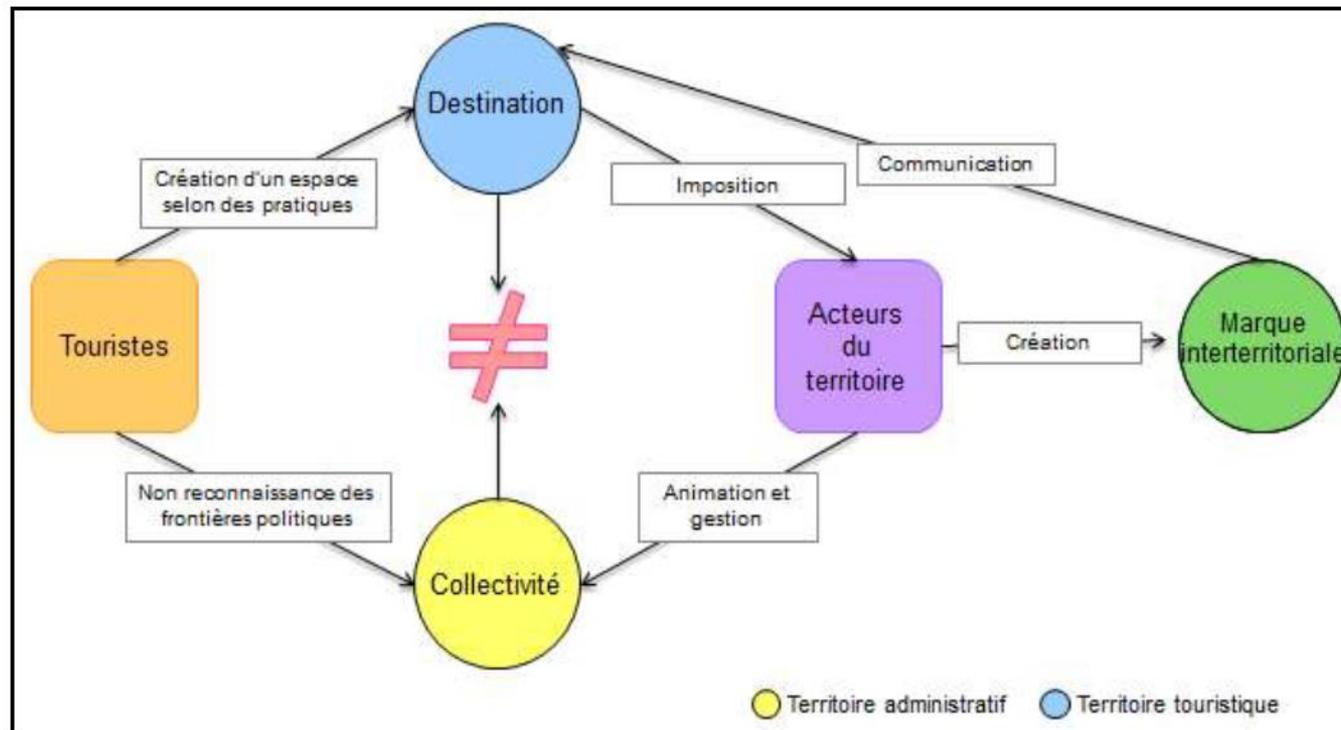
Incohérence territoriale 3



Incohérence territoriale 3 (2016) © E. LEGER – M. GUIGNON

Le « Territoire » et la « Destination »

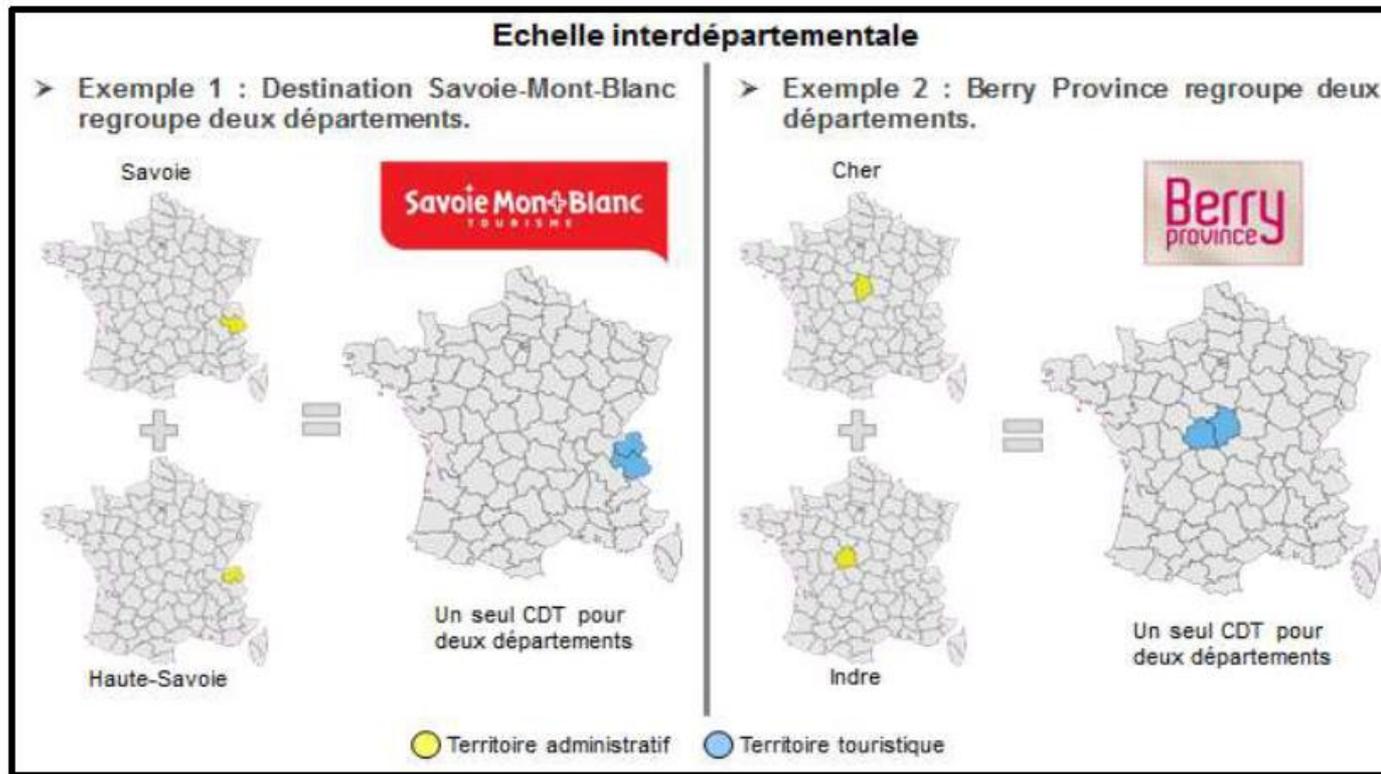
La création d'une destination



La création d'une destination (2016) © E. LEGER – M. GUIGNON

Le « Territoire » et la « Destination »

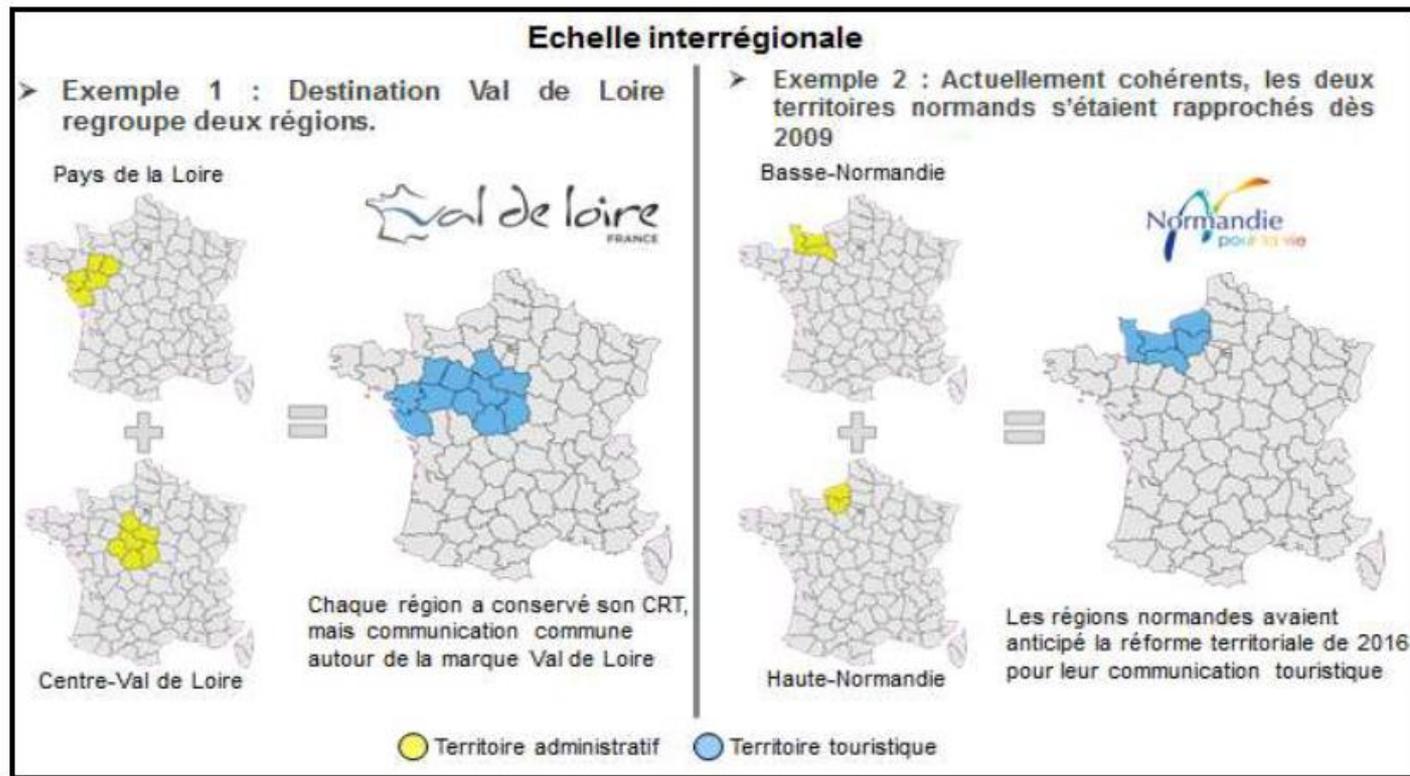
La création d'une destination : échelle départementale



Exemple de création de marques interdépartementales
(2016) © E. LEGER – M. GUIGNON

Le « Territoire » et la « Destination »

La création d'une destination : échelle régionale



Exemple de création de marques interrégionales
(2016) © E. LEGER – M. GUIGNON





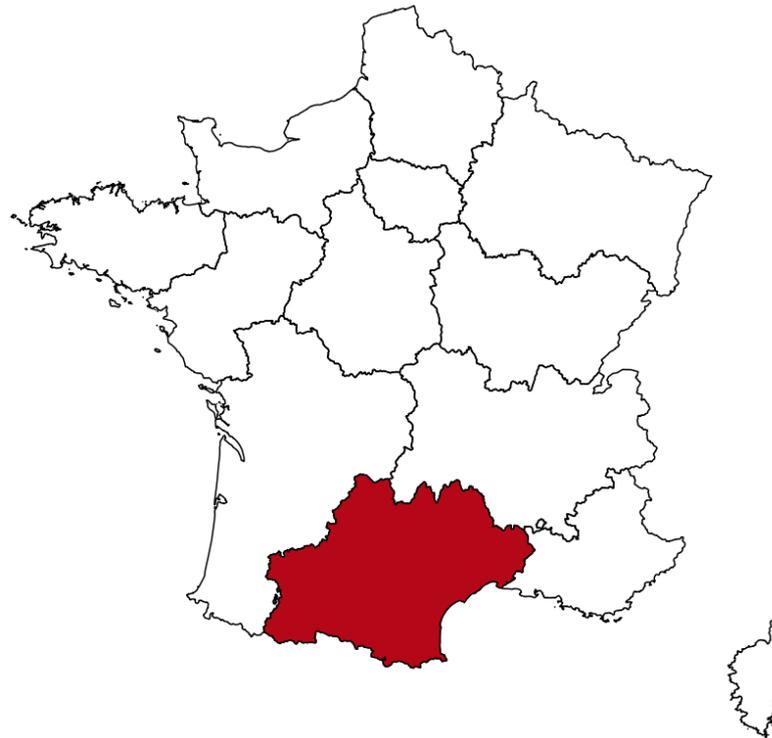
STRUCTURATION DES TERRITOIRES, COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS ET TOURISME

À vélo, tout est plus beau !

L'organisation territoriale française

Un millefeuille territorial et administratif ?

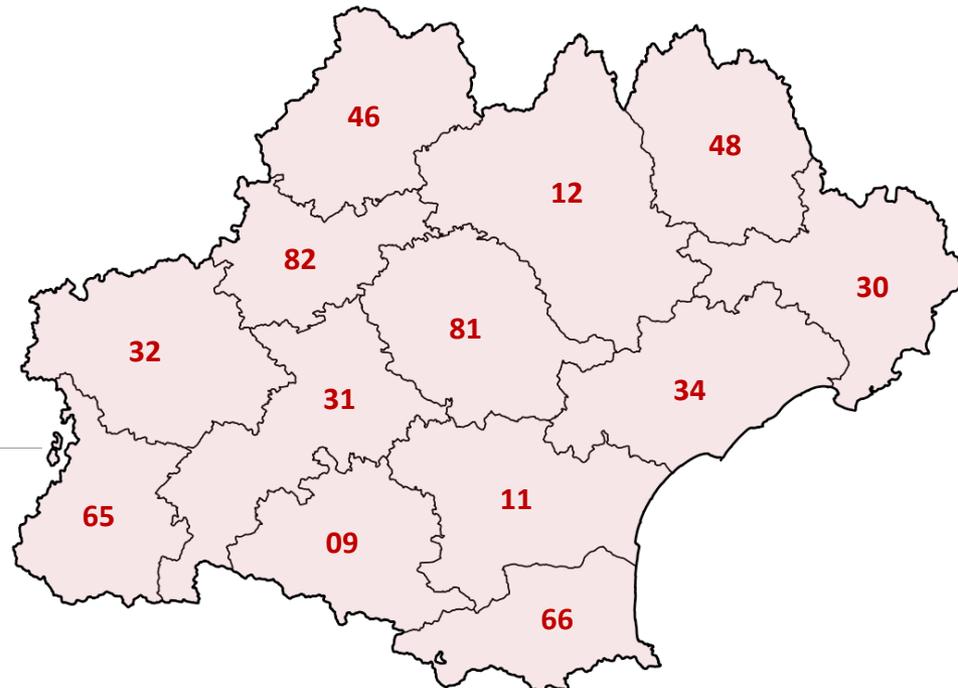
- La France compte quatre échelons administratifs locaux :
 - la région



L'organisation territoriale française

Un millefeuille territorial et administratif ?

- La France compte quatre échelons administratifs locaux :
 - le département



Enclaves du 65 dans
le 64 (NA) datant du
XIème siècle

L'organisation territoriale française

Un millefeuille territorial et administratif ?

- La France compte quatre échelons administratifs locaux :
 - l'intercommunalité
 - Les intercommunalités sont structurées sous forme d'**Établissement Public de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre** (EPCI-FP)
 - Il y a 4 niveaux d'EPCI-FP : ComCom / ComAgglo / ComUrb / Métropole



L'échelle cantonale est volontairement mise à part de ce document car les cantons n'ont désormais qu'une fonction de circonscription électorale pour les membres du conseil départemental.



L'organisation territoriale française

Un millefeuille territorial et administratif ?

- La France compte quatre échelons administratifs locaux :
 - la commune



Sites utiles :

- [Cartographie des territoires](#)
- [Parcelles cadastrales](#)



L'organisation territoriale française

Un millefeuille territorial et administratif ?

- Entre ces échelons d'administration, les **compétences sont partagées** et les financements croisés.
- Il peut parfois exister un échelon entre l'EPCI et le département : pays, syndicat (mixte), pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), ...



L'organisation territoriale française

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

- La loi NOTRe comporte 3 chapitres :
 - Renforcement du rôle des régions
 - Renforcement des intercommunalités
 - Amélioration de la transparence et de la gestion des collectivités
- « Les compétences en matière de culture, de sport, **de tourisme**, [...] sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » (*Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT*)



L'organisation territoriale française

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

- La **région** devient la **collectivité responsable** sur son territoire des orientations en matière de **développement économique**.
- Les **intercommunalités** sont chargées la création et la gestion des zones d'activités touristiques et de la promotion du territoire
- Loi du 07/08/2015
- Délai de mise en conformité jusqu'au 01/01/2017 pour les collectivités et 01/01/2018 pour les offices de tourisme.



Organisation territoriale française

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

- Le **seuil minimal** des EPCI-FP est **relevé de 5 000 à 15 000** habitants.

France métropolitaine + DOM	2015	2016	2017	2018
Régions	27	18		
Départements	101			
Intercommunalités	2 133	2 062	1 266	1 263
- Métropoles	- 11 métro	- 13 métro	- 14 métro	- 21 métro
- ComUrb	- 9 CU	- 11 CU	- 15 CU	- 11 CU
- ComAgglo	- 229 CA	- 196 CA	- 219 CA	- 222 CA
- ComCom	- 1 884 CC	- 1 842 CC	- 1 018 CC	- 1 009 CC
Communes	36 658	35 885	35 416	35 357



Le tourisme à l'échelle nationale

L'État est compétent en matière de :

- **Définition et mise en œuvre de la politique nationale du tourisme**
- **Détermination des procédures d'agrément et de classement des équipements, organismes et activités touristiques**
- **Définition et conduite des opérations de promotion touristique nationale**
- **Fixation des règles et des orientations de la coopération internationale du tourisme**



Le tourisme à l'échelle régionale

Les régions sont compétentes en matière de :

- **Développement économique des territoires.** Ainsi, elles élaborent les objectifs à moyen terme du développement touristique régional
- La région voit renforcer sa fonction dans le domaine de **l'aménagement du territoire**, par l'élaboration d'un **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**



Le tourisme à l'échelle régionale

Les régions sont chargées de :

- **Créer un Comité Régional de Tourisme (CDT) ou ART** qui coordonnera les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristique
- **Établir un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs**
- Dans le cadre des Contrat de Plan Etat-Régions (CPER), des **Observatoires régionaux du tourisme** ont été mis en place pour rassembler des informations économiques et réaliser des études sur le tourisme de leur région.



Le tourisme à l'échelle départementale

Les départements sont compétents en matière de :

- **Gestion des équipements touristiques**
- **Fiscalité (instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour)**



Le tourisme à l'échelle départementale

Les départements sont chargés de :

- **Créer un Comité Départemental de Tourisme (CDT) ou ADT** et lui confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique touristique du département
- **Établir un schéma d'aménagement touristique départemental**
- **Élaborer un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**
- **Le Conseil Départemental peut éventuellement créer un Schéma Départemental des Déplacements Doux (SDDD)**



Le tourisme à l'échelle locale

Les intercommunalités sont compétentes en matière de :

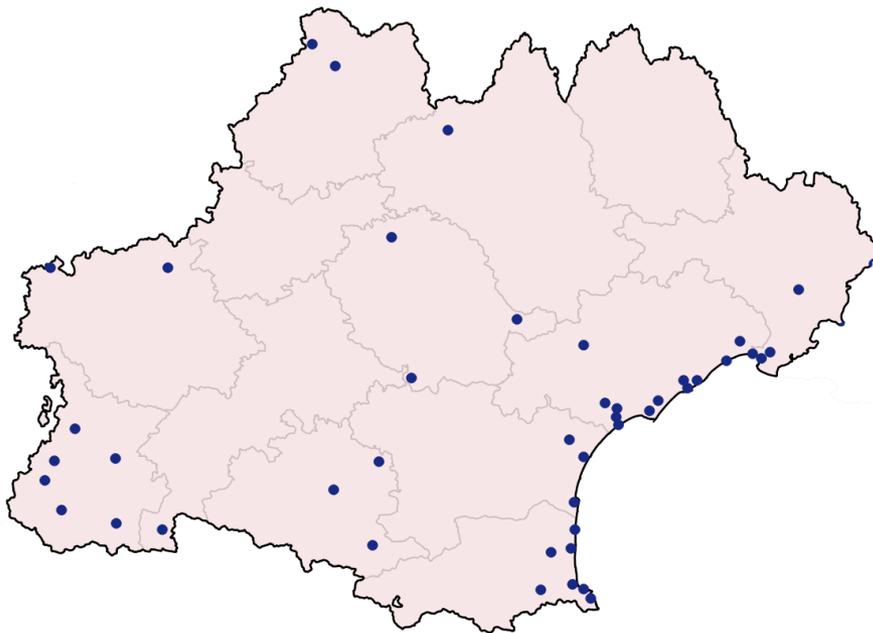
- **D'urbanisme**, via l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Elles exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres*, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - La **création, d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones touristiques**.
 - La **promotion du tourisme**, dont la création des offices de tourisme. Suite à la loi NOTRe, sur le territoire d'un EPCI-FP, il y a désormais un **OT intercommunal** et des **Bureaux d'Information Touristique (BIT)**. Ce sont les anciens OT des ex-collectivités.

*(*sauf dans les communes labellisées stations classées : stations balnéaires, thermales, montagnes, ...)*



Le tourisme à l'échelle locale

Les exceptions des stations



- Ax-les-Thermes (09)
- Foix (09)
- Mirepoix (09)
- Gruissan (11)
- Leucate (11)

- Narbonne (11)
- Cransac (12)
- Aigues-Mortes (30)
- Le Grau-du-Roi (30)
- Nîmes (30)

- Bagnères-de-Luchon (31)
- Cazaubon (32)
- Lectoure (32)
- Agde (34)
- Balaruc-les-Bains (34)
- Béziers (34)
- Frontignan (34)
- La Grande-Motte (34)
- Lamalou-les-Bains (34)
- Marseillan (34)
- Mauguio (34)
- Palavas-les-Flots (34)
- Sérignan (34)
- Sète (34)
- Valras-Plage (34)
- Villeneuve-les-Béziers (34)
- Rocamadour (46)
- Souillac (46)
- Argelès-Gazost (65)
- Capvern (65)
- Lourdes (65)
- Luz-Saint-Sauveur (65)
- Saint-Lary-Soulan (65)
- Tarbes (65)
- Argelès-sur-Mer (66)
- Banyuls-sur-Mer (66)
- Le Barcarès (66)
- Le Boulou (66)
- Canet-en-Roussillon (66)
- Collioure (66)
- Perpignan (66)
- Cordes-sur-Ciel (81)
- Lacaune (81)
- Sorèze (81)



Le tourisme à l'échelle locale

Les intercommunalités sont compétentes en matière de :

- ... promotion touristique. Pour Office de Tourisme de France, ceci prend en compte les missions :
 - Assurer la valorisation touristique du territoire et de la destination sur internet, dans des salons, des éductours, des voyages de presse (en partenariat avec les CDT/ADT et CRT) ;
 - Vendre la destination et l'offre du territoire par l'édition de guides, de brochures, par la diffusion de newsletters, des emailings pour capter des clientèles ;
 - Développer des stratégies sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Pinterest, Google +) ;
 - Suivre l'e-réputation de la destination et le référencement sur les moteurs de recherche
 - Concevoir et lancer des campagnes de communication à différentes échelles et différents supports en fonction des territoires



Le tourisme à l'échelle locale

Les communes :

- **Peuvent instituer un office de tourisme**, en charge de la promotion du tourisme pour les stations classées
- **Collectent la taxe de séjour**
- En dehors du cadre du tourisme :
 - Dans le **domaine de la vie publique**, elles gèrent l'entretien de la voirie communale
 - Dans le **domaine de l'urbanisme**, elles élaborent le PLU si la compétence n'est pas transférée au niveau supérieur. Le PLU remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) et prend en compte le Programme Local d'Habitat (PLH)
 - Dans le **domaine sportif et des loisirs**, elles créent et gèrent des équipements sportifs, subventionnent des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels et sont en charge des aménagements touristiques.





LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLOTOURISTIQUE EN FRANCE *VIA LE SCHEMA NATIONAL DES VELOROUTES ET VOIES VERTES*

À vélo, tout est plus beau !

Le cyclotourisme en France

Quelques chiffres

- 2^{ème} destination mondiale en termes de tourisme à vélo (derrière l'Allemagne)
- 298 tour-opérateurs ont programmé la France à vélo en 2014
- 9 millions de séjours touristiques à vélo en 2016 et 2018
- 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les séjours à vélo
- 75 euros de retombées économiques journalières par cyclotouriste
- 1,5 million d'euros investis en moyenne annuellement par les départements et régions depuis 2003
- 16 000 à 30 000 euros de retombées économiques par kilomètre par an.
- 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour l'économie du cycle (1,29 milliard pour le commerce du cycle + 749 millions pièces et accessoires)
- Plus de 3 millions de vélos vendus en 2016
- 130 000 VAE vendus en 2016



Le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V)

Quelques chiffres

- 1998 : Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) adopte la première version du SN3V
- 2001 : Cahier des charges du SN3V
- 2010 : Révision du SN3V
- 2030 : Objectif de réalisation totale du SN3V

- En 2019
 - 23 330 kilomètres inscrits au SN3V
 - 15 780 km ouverts (68%), dont 48% en site propre

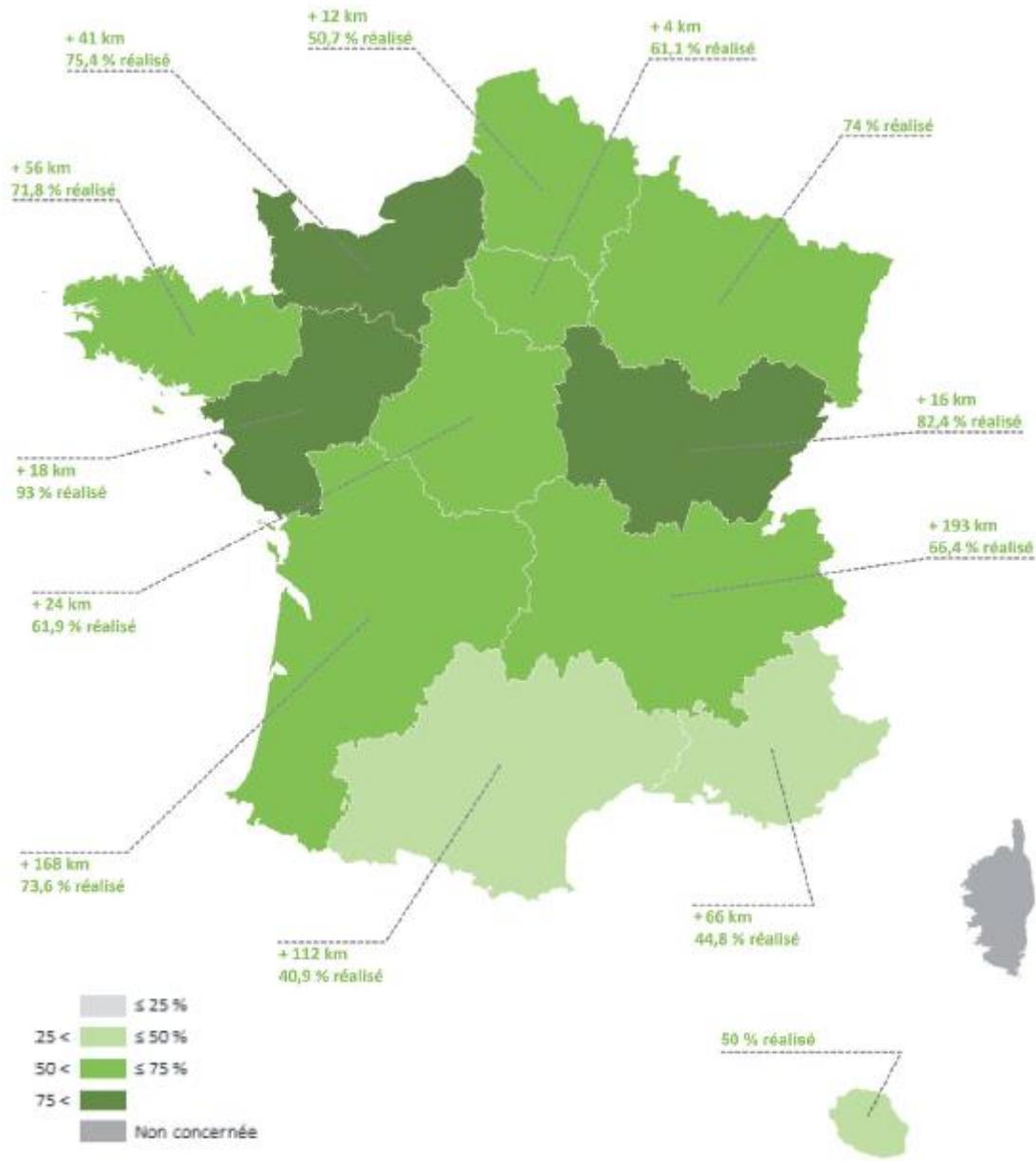
Le SN3V se décline à l'échelle régionale (SR3V) et parfois départementale (SD3V).



CARTE DU SCHÉMA NATIONAL DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES ÉTAT D'AVANCEMENT FEVRIER 2018



*Actualisation :
1^{er} janvier 2018*



Progression et avancement du Schéma national vélo par région depuis 2017



Le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V)

Actualisation en cours (03/02/2017)

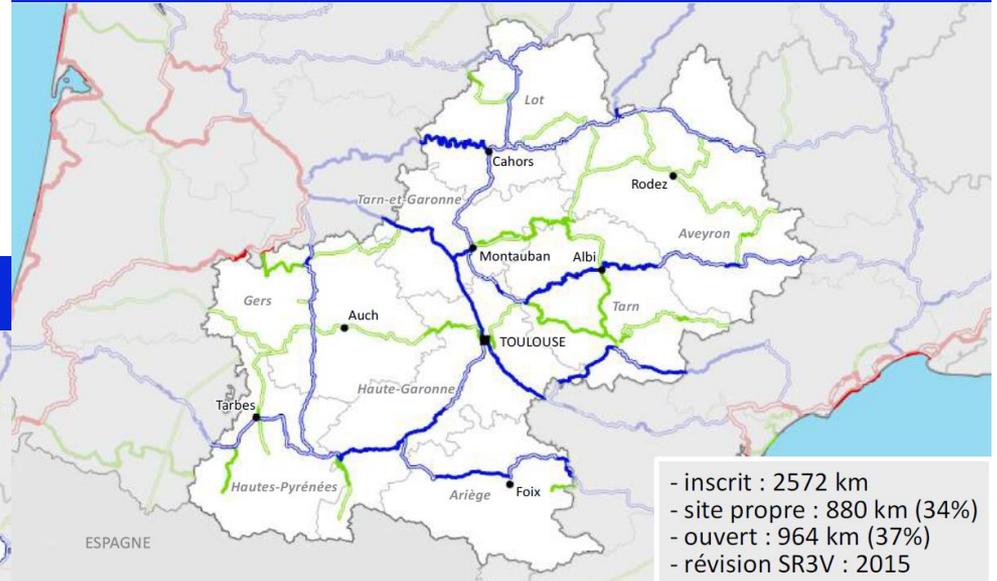
- 2005 : Validation du SR3V ex-Languedoc-Roussillon
- 2013 : Révision du SR3V ex-Languedoc-Roussillon non validée
- 2014 : Validation du SR3V ex-Midi-Pyrénées
- 2017 : DREAL* Occitanie prévoit une harmonisation des deux schémas puis une actualisation du nouveau SR3V Occitanie

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement*

- CPER 2016 : 6 millions d'euros (3 Etat / 3 Région) pour le développement VVV d'Occitanie.



Midi-Pyrénées



Actualisation :
avril 2015

Languedoc-Roussillon



Légende

EuroVelo		
SN3V*		Ouvert Non ouvert
SR3V*		

*SN3V : Schéma national des véloroutes et voies vertes
*SR3V : Schéma régional des véloroutes et voies vertes

Les grands itinéraires vélo

Les itinéraires vélo identifiés par le CRT et l'AF3V locale

- La Méditerranée à Vélo- EV8 *(Le Perthus - Beaucaire)*
- ViaRhôna – EV17 *(Les Angles - Sète)*
- Canal des Deux Mers – V80 *(Lamagistère - Sète/Port-Nouvelle)*
- La Vallée du Lot – V86 *(Cahors - Soturac)*
- La Vallée du Tarn – V85 *(Montauban - Quissac)*

- *Les autres itinéraires sont encore au stade de projet et en attente du SR3V.*

<https://www.tourisme-occitanie.com/balades-a-pied-en-velo-en-bateau/balades-a-velo>



Les acteurs du SN3V



Vélo et Territoires

○ Ex-Départements et régions cyclables (DRC)

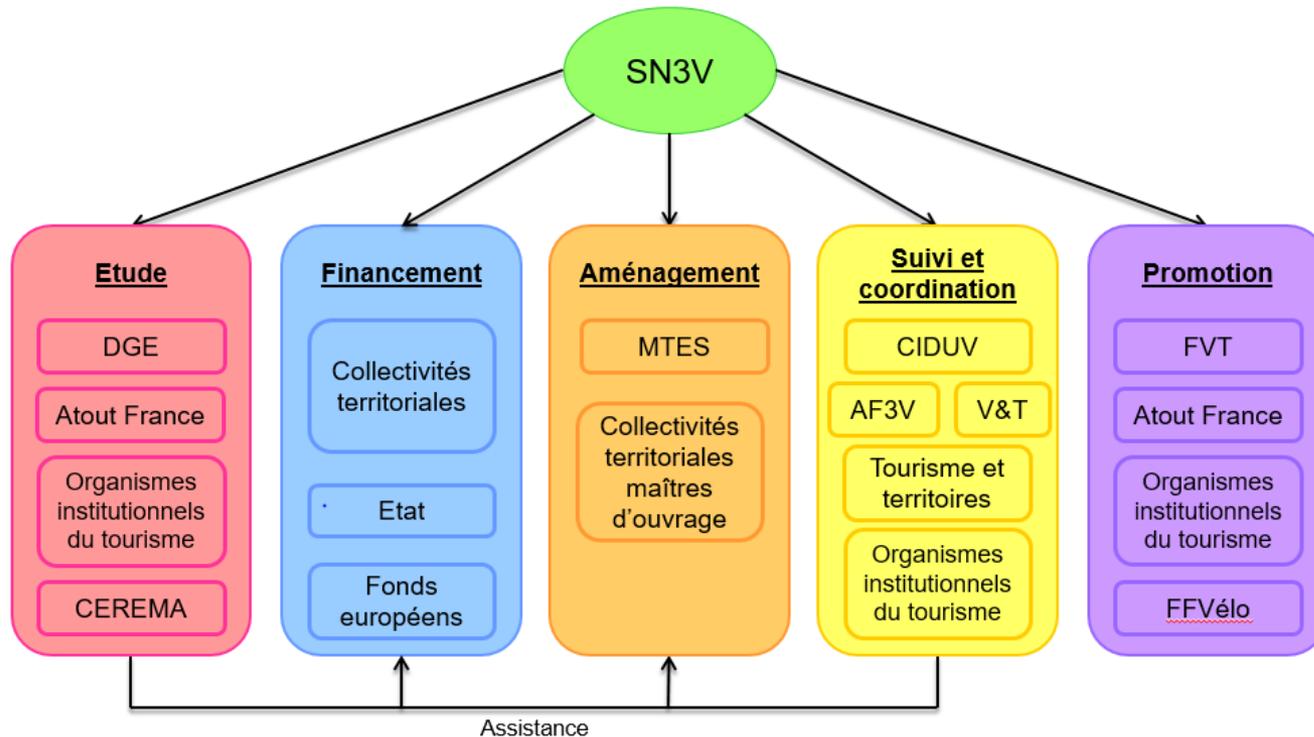


○ Missions :

- **Schémas vélo** : Coordinateur du réseau national cyclable (atlas)
- **Observation** : Statistiques de fréquentation sur les itinéraires identifiés au SN3V grâce à la Plateforme nationale des fréquentation (PNF)
- **Europe** : Centre national de coordination des Eurovéloroutes
- **Développement d'itinéraires** : création et accompagnement des comités d'itinéraires



Les acteurs du SN3V



Les acteurs impliqués dans le développement des itinéraires vélo (2016 - Actualisation 2018) © E. LEGER - M. GUIGNON

A titre consultatif, notre fédération, la FUB ou d'autres associations cyclables peuvent être invitées à participer aux projets

Les acteurs du SN3V

Etude

- **DGE** : Direction générale des entreprises (Ministère de l'Economie et des Finances)
- **Atout France** : Agence de développement touristique nationale
- **Organismes institutionnels du tourisme** : OT, CDT et CRT
- **CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Etude

DGE

Atout France

Organismes
institutionnels
du tourisme

CEREMA



Les acteurs du SN3V

Financement

- **Collectivités territoriales** : communes, intercommunalités, départements et régions
- **Etat**
- **Fonds européens** :
 - Interreg, via le FEDER : Fonds européen de développement économique et régional
 - LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (via la PAC et le FEADER)

Financement

Collectivités
territoriales

Etat

Fonds
européens



Les acteurs du SN3V

Aménagement *(et entretien)*

- **MTES** : Ministère de la transition écologique et solidaire
- **Collectivités territoriales** : communes, et départements (parfois les intercommunalités)

Aménagement

MTES

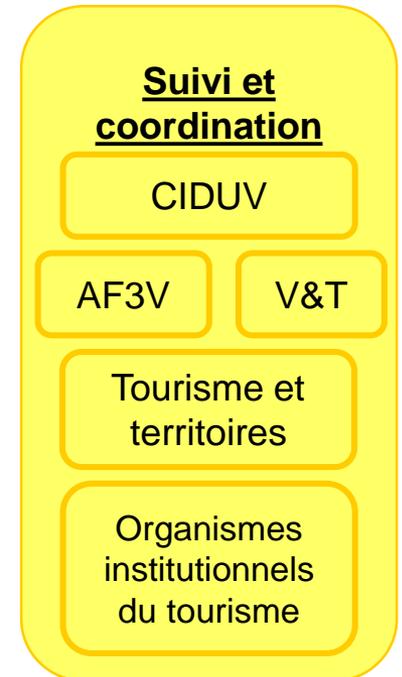
Collectivités
territoriales
maîtres
d'ouvrage



Les acteurs du SN3V

Suivi et coordination

- **CIDUV** : Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo
- **AF3V**: Association française des véloroutes et voies vertes
- **V&T**: Vélo et Territoire (ex-DRC / Départements et régions cyclables)
- **Tourisme et territoires** : Association des CDT de France
- **Organismes institutionnels du tourisme** : OT, CDT et CRT



Les acteurs du SN3V

Promotion

- **FVT** : France Vélo Tourisme
- **Atout France** : Agence de développement touristique nationale
- **Organismes institutionnels du tourisme** : OT, CDT et CRT
- **FFVélo** : Fédération française de cyclotourisme (FFCT)



Les autres acteurs du vélo

- FUB : Fédération des usagers de la bicyclette (vélo urbain)
- CVTC : Club des villes et territoires cyclables (vélo urbain)
- MCF : Moniteurs cyclistes français
- L'Heureux Cyclage (réseau des ateliers vélos participatifs et solidaires)



Le développement des sports de nature

Les plans départementaux

- Le **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)** est élaboré par la CDESI.
- **Objectif : identifier les lieux de pratiques sportives de nature dont le département souhaite garantir l'accès aux pratiquants dans le respects des milieux naturels et du droit des autres usagers.**



Le développement des sports de nature

Les plans départementaux

- **Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est élaboré par le Conseil Départemental, sur la base de délibérations communales de demandes d'inscription**
 - **Objectif : favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée, tout en assurant la conservation du patrimoine que constitue les chemins ruraux.**
 - C'est un recensement des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, cyclable et équestre. Il constitue une protection juridique des itinéraires empruntant des chemins ruraux par imposition du maintien ou du rétablissement de leur continuité.
 - Depuis décembre 2004, le PDIPR est inclus dans le PDESI.





AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET SÉCURITÉ

À vélo, tout est plus beau !

Terminologie

- Une **véloroute** est un itinéraire vélo, tracé et balisé.
 - « Les véloroutes sont des itinéraires pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions. » (MN3V, 2001)
 - « Les itinéraires doivent être linéaires, continus, jalonnés et adaptés à tous types de cyclistes » (MN3V, 2009)
- Une véloroute emprunte tous types de voies sécurisées, dont les voies vertes, les pistes et les bandes cyclables, ...
- **Voie verte** : itinéraire sécurisé ouvert à la circulation des piétons, rollers, personnes à mobilités réduite... A cet égard, l'utilisation des berges de cours d'eau et des voies ferrées désaffectées constitue un support privilégié de développement des voies vertes.
- **Boucle cyclotouristique** : itinéraire pour cyclistes de longueur variable, reliant son point de départ, faisant l'objet ou non d'un balisage et praticable en une journée.



Terminologie

- **Piste cyclable** : chaussée exclusivement réservée aux vélos. Elles peuvent être monodirectionnelles ou bidirectionnelles, et sont séparées de la circulation automobile mais longent généralement les axes routiers.
- **Bande cyclable** : voie exclusivement réservée aux cycles, séparée des autres modes de déplacement par un marquage au sol. C'est une solution économique, elle n'a besoin que d'un simple marquage rapidement installé, accompagné de panneaux de police appropriés. Elle s'avère d'une grande souplesse d'utilisation pour les usagers : on y accède et on la quitte facilement.
- **Voie partagée** : routes à faible circulation partagées entre les voitures et les vélos. Ils sont fléchés avec les panneaux officiels et sécurisés autant que possible (marquage au sol de bandes cyclables).
- **Chaussée à voie centrale banalisée (Chaucidou)** : route sans marquage central avec deux bandes de rive, qui contraint les véhicules motorisés à ralentir derrière les cyclistes pour se croiser.



Aménagements cyclables

Les différents types d'aménagements

- Les principaux sont : **la voie verte, la piste et la bande cyclable.**
- Une **véloroute** n'est pas un aménagement mais un itinéraire vélo, tracé et balisé. Elle est constitué de différents aménagements tels que ceux cités ci-dessus.

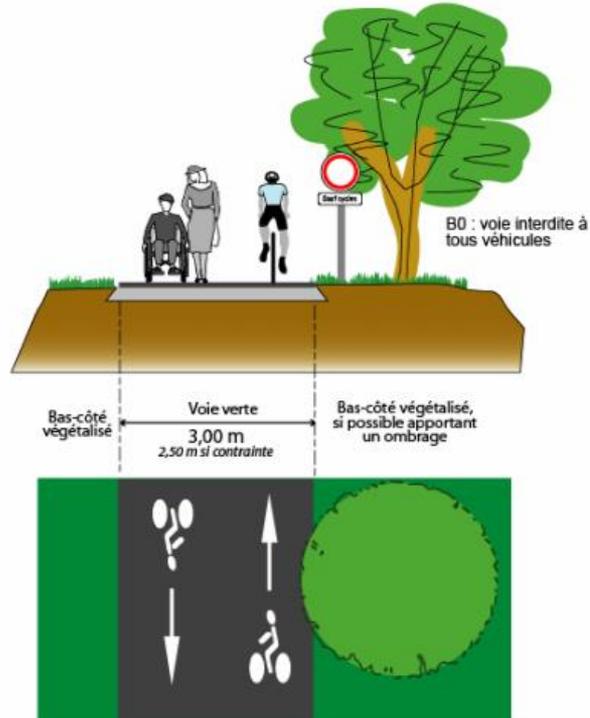
	Voie Verte	Piste cyclable	Bande cyclable
Environnement	Non motorisé	Motorisé	
Type de voie	Allées forestières, rives des fleuves, chemins de halage le long des canaux et rivières navigables ⁵¹ , chemins de campagne, voies ferrées désaffectées	Chaussée exclusivement réservée aux vélos	Voie exclusivement réservée aux cycles, séparée des autres modes de déplacement motorisé par un marquage au sol
Dénivelé	3 % maximum exception faite des zones de montages		
Largeur	3-5 m	1,5 m/sens	
Séparation de la chaussée	Oui : dispositif empêchant les véhicules motorisés de pénétrer sur la voie	Oui : trottoir, rambarde...	Non : ligne de signalisation sur la chaussée.
Usagers	Non motorisés : destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers	Réservée aux cycles à deux ou trois roues	Réservée aux cyclistes

Caractéristiques techniques des principaux supports de véloroutes (2016) © E. LEGER – M. GUIGNON



La voie verte

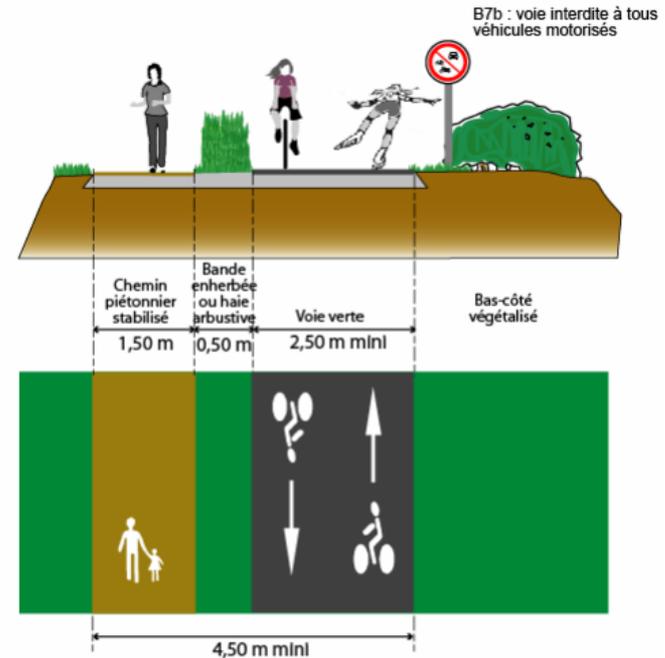
Voie verte – section éloignée d'une zone urbanisée où sur des secteurs à fréquentation normale



- Revêtement adopté (4 à 10cm)
- Grave 0 - 31,5 sur 15 cm
- Terrain naturel

Marquage des figurines aux entrées et tous les 500 m environ. (pas de marquage si revêtement stabilisé)

Voie verte – section à proximité d'une zone urbanisée où sur des secteurs à fréquentation importante



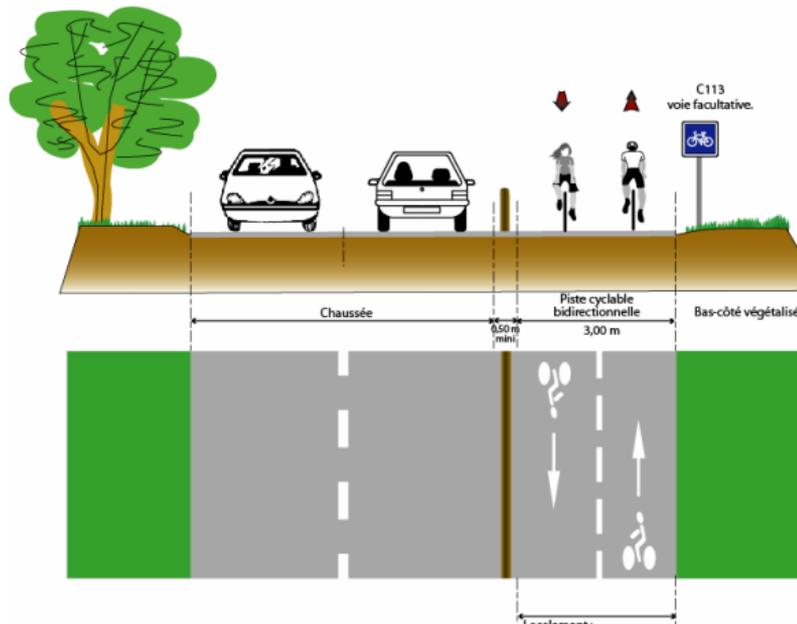
- Revêtement adopté (4 à 10cm)
- Stabilisé (10cm)
- Grave 0 - 31,5 sur 15 cm
- Terrain naturel

Marquage des figurines aux entrées et tous les 500 m environ. (pas de marquage si revêtement stabilisé)



La piste cyclable

**Piste cyclable bi-directionnelle
 (exemple en milieu rural)**

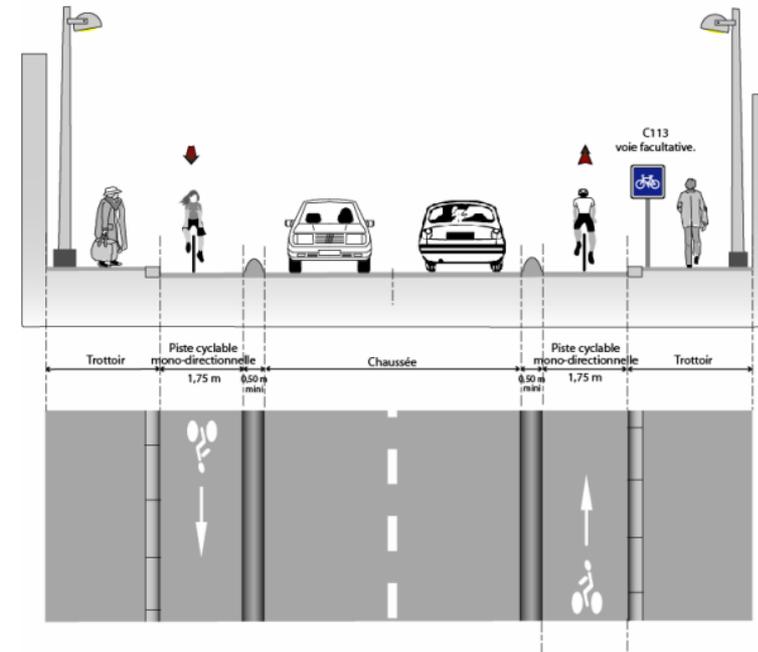


La bordure infranchissable peut se décliner sous plusieurs formes :

- Bordure béton en zone urbaine
- Barrière bois selon environnement local
- Haie arbustive en zone plutôt rurale

Marquage des figurines aux entrées de piste
 (intersections comprises) et tous les 100 m environ.

**Piste cyclable mono-directionnelle
 (Exemple en milieu urbain)**



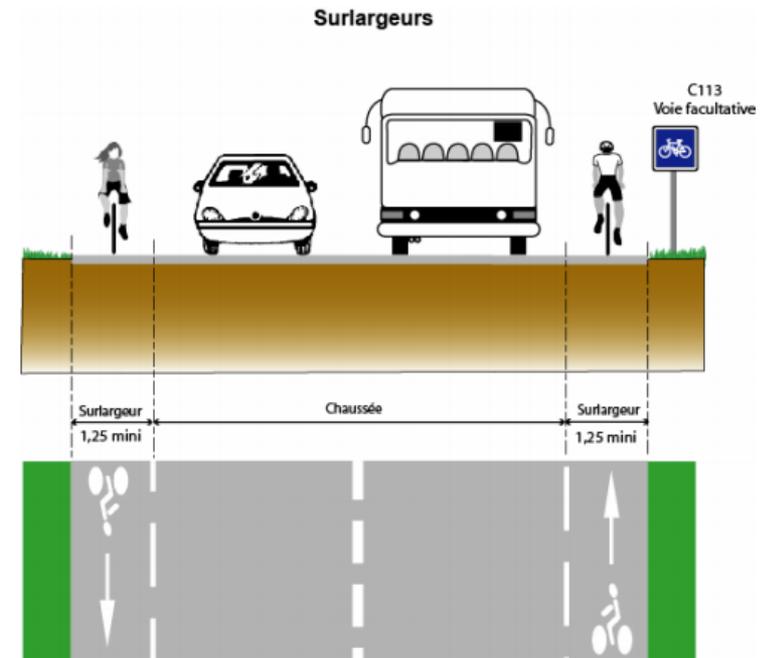
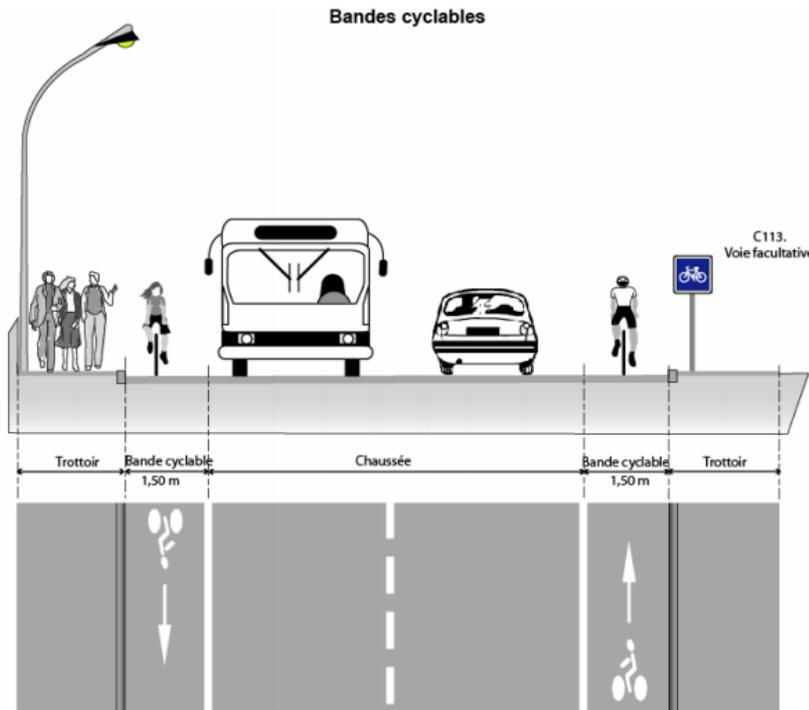
La bordure infranchissable peut se décliner sous plusieurs formes :

- Bordure béton en zone urbaine
- Barrière bois selon environnement local
- Haie arbustive en zone plutôt rurale

Marquage des figurines aux entrées de piste
 (intersections comprises) et tous les 100 m environ.



Les bandes et surlargeurs cyclables



Lignes discontinues. Marquage des figurines aux entrées et tous les 50 m environ.

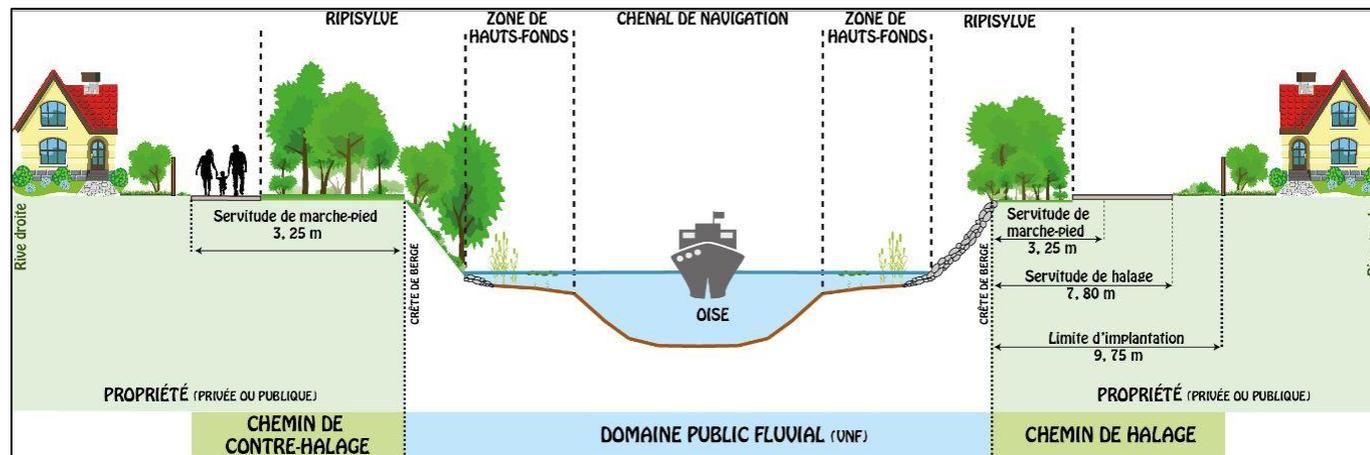
Lignes continues recommandées pour différencier la bande cyclable de la surlargeur.
Marquage des figurines aux entrées et tous les 50 m environ.
Des largeurs supérieures engendrent un stationnement automobile systématique.



Problématiques d'aménagement

La propriété

- Pour le tracé d'une véloroute ou d'une voie verte :
 - **Possibilité d'expropriation** (généralement via un arrêté qui fait qui à une Déclaration d'utilité publique)
 - **La propriété des cours d'eau** qui est soit domaniale (Etat) soit privée. Il y a environ 18 000 km linéaires de cours d'eau domaniaux (gestion VNF).



La loi LOM

Loi d'orientation des mobilités

- Fait suite aux Assises nationales de la mobilité (2ème semestre 2017)
- Thématiques et objectifs :
 - Sortir de la dépendance automobile en apportant des solutions alternatives
 - Accélérer l'innovation et la croissance des nouvelles mobilités
 - Réussir la transition écologique en réduisant l'empreinte environnementale des transports
 - Programmer les investissements dans les infrastructures de transport pour améliorer la mobilité au quotidien
- Novembre 2018 : présentation du projet de loi
- Mars 2019 : début de l'examen du projet au Sénat



Le « savoir rouler »

La pratique du vélo au programme des écoliers

- Annoncé dans le Plan Vélo (14/09/2018 – Angers)
- **Objectif : apprentissage obligatoire du vélo à l'école primaire pour que l'élève soit autonome à l'entrée en 6^{ème}**
 - Connaissance des règles élémentaires du code de la route
 - Maniabilité du vélo
 - Déplacement à l'extérieur de l'école
- Concerne les élèves de cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}), surtout au primaire.
- Phase test en fin d'année scolaire 2018-2019 et mise en application envisagée pour la prochaine rentrée.

Contacts :
Nicolas DUBOIS – Conseiller technique national
n.dubois@ffvelo.fr



LES MESURES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE



Mesures de protection des territoires *(liste non exhaustive)*

Préserver le patrimoine naturel et culturel

- Les sites Natura 2000
- Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) ou Régionales (RNR)
- Les sites inscrits et classés
- Les Monuments Historiques
- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- L'Arrêté de Protection Biotope (APB)
- La Forêt d'exception

Favoriser un développement touristique durable

- L'inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Les Parc Nationaux de France (PNF) et les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Les codes et lois



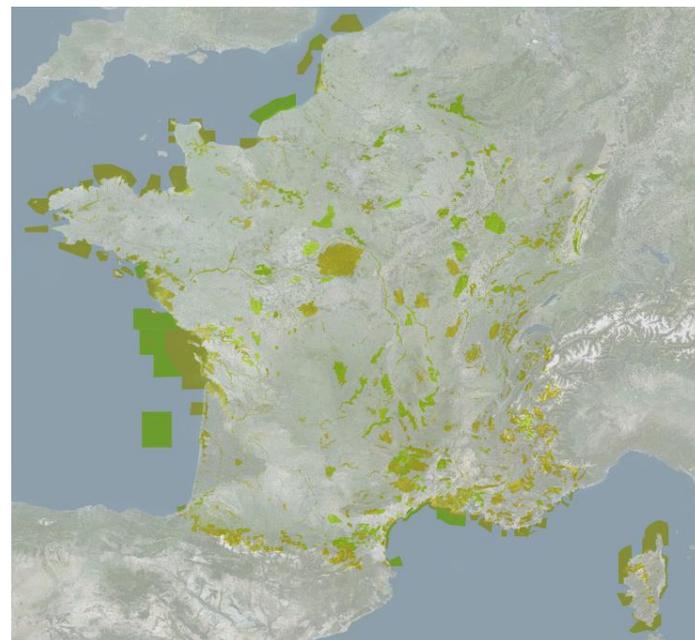
1992

Sites Natura 2000

Objectif : maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage afin d'assurer la biodiversité sur le territoire.

- Application de 2 directives
 - La directive dite Oiseaux (vert)
 - La directive dite Habitat (jaune)

- Réglementation Natura 2000 impose de **soumettre à une évaluation préalable de leurs incidences sur les habitats et espèces**, les projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur le site.



Les sites Natura 2000 en 2017 (source Géoportail)



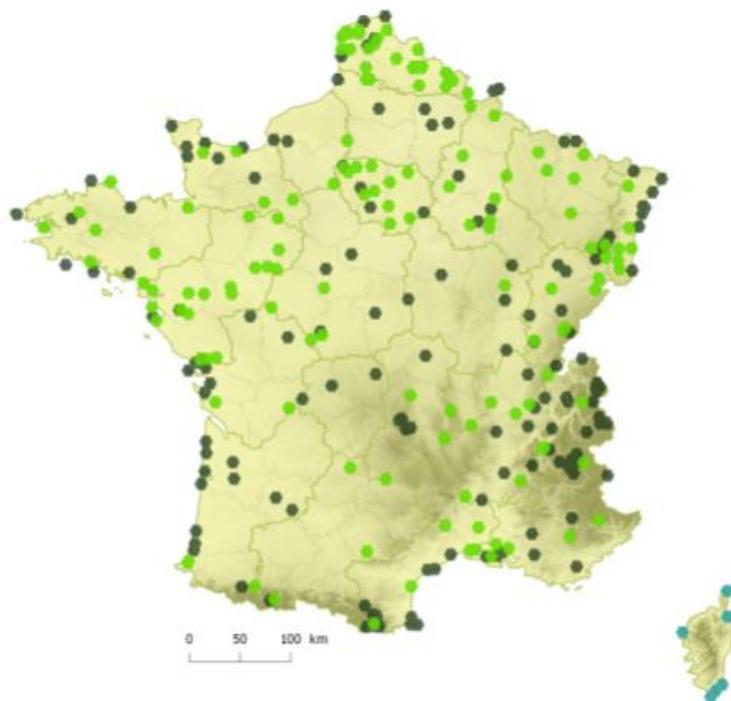


2002

Réserves Naturelles Nationales (RNN) ou Régionales (RNR)

Objectif : Conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel d'un territoire présentant une importance particulière

Les Réserves Naturelles en 2015



- Le classement en RNN ou RNR peut interdire toute activité, tout aménagement ou toute circulation de personnes susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore ou au patrimoine géologique.
- Avril 2017 : 170 RNN et 175 RNR

● Réserves Naturelles Nationales
● Réserves Naturelles Régionales
● Réserves Naturelles de Corse



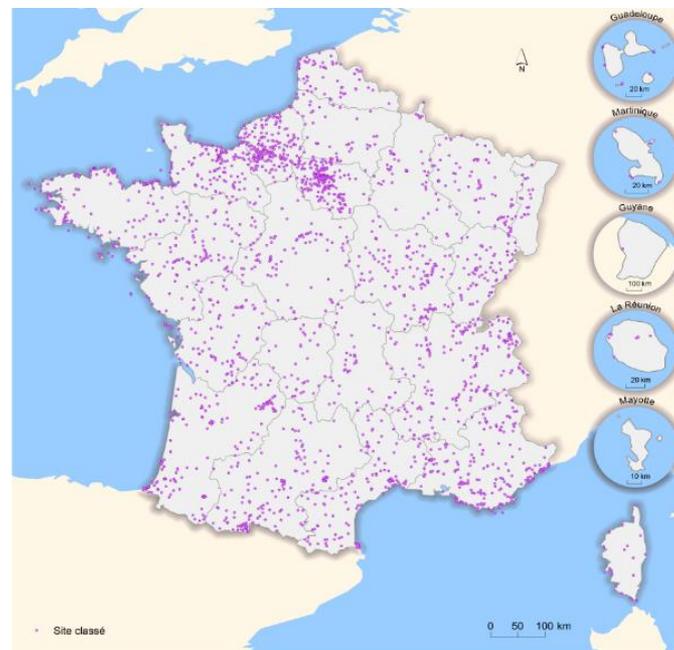


1906

Sites inscrits et classés

Objectif : conservation en l'état et préservation de toute atteinte grave

- Le **site inscrit** constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable
- Le **site classé** est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné.
- Concerne des monuments pouvant être naturels, de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.
- Janvier 2014 : 2 700 SC et 4 000 SI



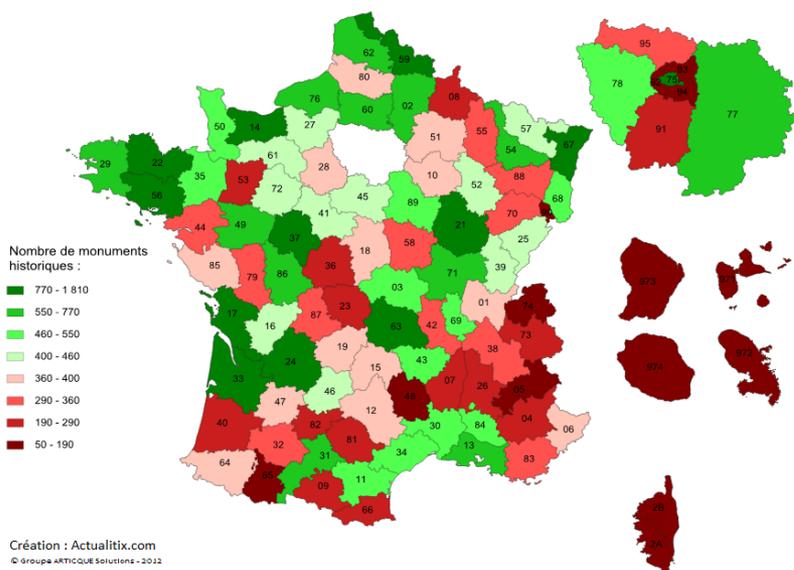
Source : Medde (DHUP), données SIG des Dreal et Deal, 2014



1837

Monuments historiques

Objectif : Protection des immeubles ou objets mobiliers du fait de leur intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.



Les monuments historiques en 2010 (source INSEE)

La loi instaure un **périmètre de protection** autour du monument (AVAP) au sein duquel, l'avis conforme de l'ABF est obligatoire s'il y a modification de l'état ou de l'aspect des lieux ou en cas de co-visibilité entre le monument et l'aménagement.

2002 : 44236 MH.



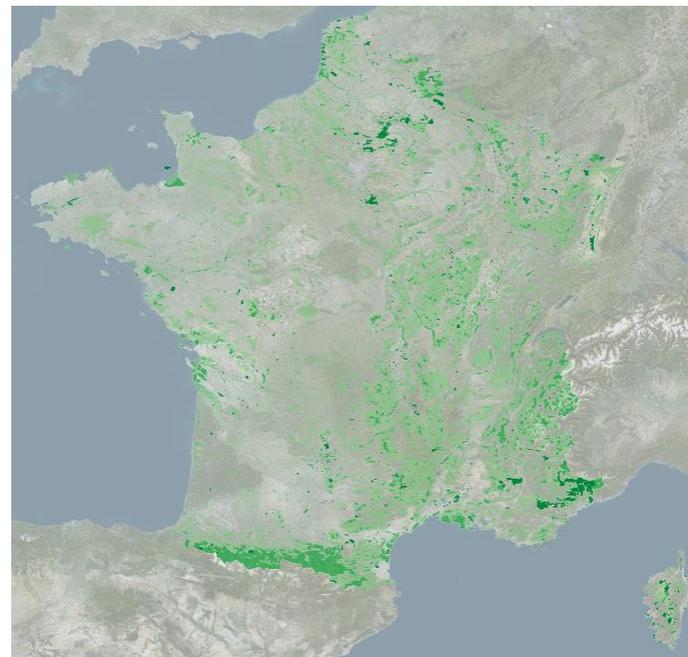


1982

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Objectif : identifier et décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

- On distingue :
 - ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
 - ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes
- Cet inventaire est devenu un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être **consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire**
- France métropolitaine : environ 13 000 de T1 et 2 000 de T2



Les ZNIEFF en 2017
(source Géoportail)





1983

Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Objectif : mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

- Les AVAP peuvent être créées sur des quartiers, des espaces bâtis, des sites non bâtis ou des paysages, situés autour de monuments historiques ou non, pour des motifs d'intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique.
- L'initiative d'un projet appartient au conseil municipal de la collectivité.
- Elle se substitue au périmètre de protection de 500 m autour d'un monument historique et aux sites inscrits
- Elle est une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU.
- A l'intérieur de l'AVAP, les travaux sont soumis à autorisation spéciale après avis de l'ABF.

Ex Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)





1990

Arrêté de Protection Biotope (APB)

Objectif : Prévenir la disparition d'espèces protégées et la préservation de leur biotope au sein d'aires réglementées par des mesures spécifiques.

- Arrêté pris par un préfet
- **Protection d'un habitat naturel** abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.
- Aires constituées par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.
- Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.



2001

Forêt d'exception

Objectifs :

- Gestion durable du patrimoine forestier
- Fédération des acteurs du développement économique local
- Mise en valeur du patrimoine naturel



*Les forêts d'exception labellisées
ou candidates en 2019*

Le label s'intéresse au patrimoine forestier : biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social.

Applicable aux forêts en gestion domaniale par l'ONF

2019 : 11 forêts
labellisées + 6
candidates





1978

Inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Objectif : Reconnaissance internationale d'un bien qui lui offre une appartenance à une communauté de sauvegarde présentant des biens d'importance universelle et d'intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité.

- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)
- Classement qui concerne **deux types de sites : naturels et culturels**
- 44 biens en France en 2018



Les sites inscrits au patrimoine mondial en 2017





1960

Parc Nationaux de France (PNF)

PNF : portion de territoire dans laquelle la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés des activités humaines



Les 10 parcs en 2019



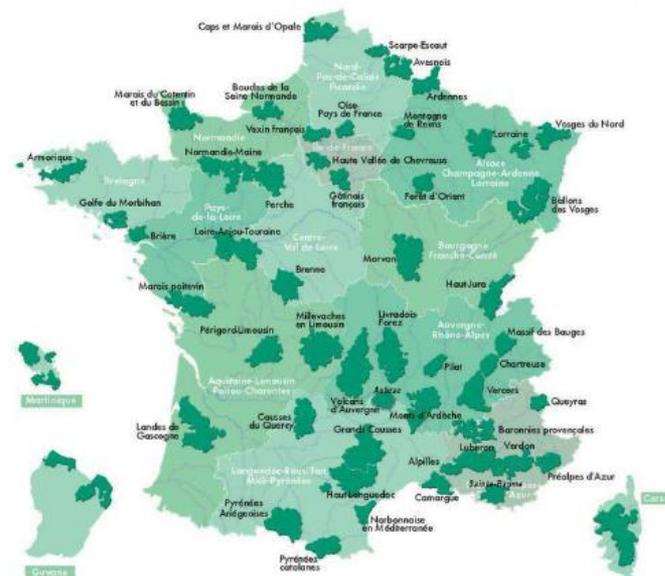


1967

Parcs Naturels Régionaux (PNR)

PNR : territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles.

- Un PNR n'a pas de pouvoir réglementaire. Il a 5 missions :
 - développer leur territoire en le protégeant,
 - protéger leur territoire en le mettant en valeur,
 - participer à un aménagement fin des territoires,
 - accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent,
 - expérimenter de nouvelles formes d'action publique et d'action collective.
- 2019, 53 PNR (=15 % de la superficie de la France)





1976

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Objectifs :

- Préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues
- Assurer la sauvegarde des habitats naturels
- Aménager ces espaces pour être ouverts au public

○ Délibération par le Conseil Départemental

○ Par leur vocation d'éducation à l'environnement, les ENS peuvent profiter de fonds publics.





XXème
siècle

Cadre législatif

Objectif : encadrement législatif pour l'aménagement et la gestion de certains espaces afin de garantir leur libre accès et leur protection face à l'activité de l'Homme.

- Code de l'urbanisme : 1954
 - Loi montagne : 1985
 - Loi littoral : 1986
- Code de l'environnement : 2000





BALISAGE

À vélo, tout est plus beau !

Balisage et formation

Contenu de la formation fédérale

- Le rôle et la responsabilité du baliseur.
- Les différentes balises utilisées (route ou VTT).
- Les réglementations liées au balisage permanent ou temporaire.
- La maîtrise des éléments de cartographie (carte au 1 : 25 000) et de l'orientation.
- Utilisation des fonctions du GPS pour le relevé des traces, des points caractéristiques et le suivi d'un itinéraire.
- Les moyens d'alerte concernant les problèmes rencontrés sur un itinéraire, le suivi, l'entretien du balisage.
- Le statut des différentes voies et le référencement cadastral.
- Les réglementations liées aux milieux naturels traversés.
- Étude d'exemples de cas et mise en situation sur terrain.



Balisage et législation

Ce que dit la loi

- “Les fédérations bénéficiant d'une délégation ou, à défaut, les fédérations agréées peuvent définir, chacune pour leur discipline, les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.” (Article L 311- 2 du Code du sport)
- De fait, les normes techniques édictées par la FFCT, fédération délégataire pour le “cyclotourisme” (Route et VTT de randonnée) ont une valeur de norme officielle.
- La technique de balisage et la classification des itinéraires présentées dans ce guide font référence.



Balisage et responsabilité

Respect de l'espace

- L'apposition de balises sur un espace naturel est aussi source de pollution visuelle.
- Le balisage des itinéraires doit s'effectuer avec mesure, sérieux et qualité.
 - Respect de la propriété du lieu (autorisation)
 - Le balisage doit être discret et se fondre dans le milieu
 - Eviter le sur balisage (itinéraire commun à plusieurs pratiques)
 - Préférer la balise polycarbonate à la peinture
 - Le suivi régulier et l'entretien du balisage est indispensable
- Marquages interdits
 - Si indélébiles
 - Si couleur blanche
 - Si apposés sur panneaux routiers, ponts, etc



Balisage route

Informations sur l'itinéraire



Panneau indiquant une direction et une distance sur une véloroute nationale



Pré-signalisation

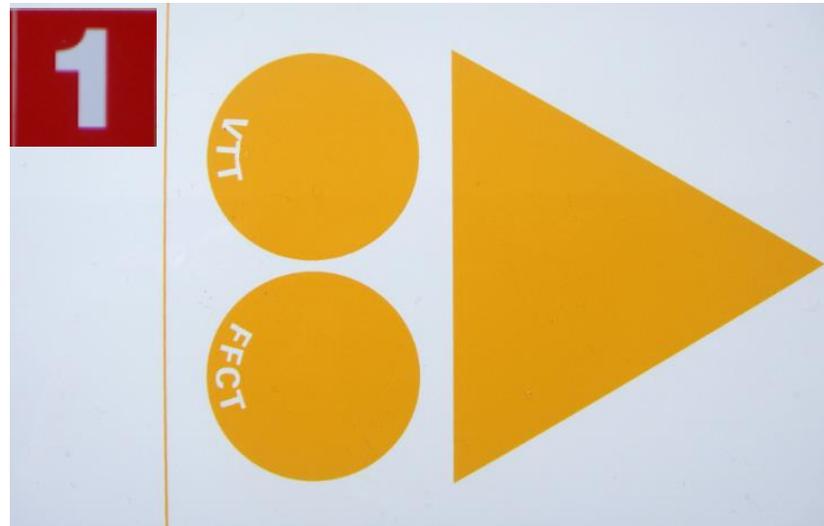


Signalisation de position

Balisage VTT

Informations sur l'itinéraire

Repère du circuit
(n° 1, rouge = difficile)



Direction
(Pointe du triangle)

Flèche déposée à l'INPI

Le couleur indique le type de circuit : **Jaune = itinéraires locaux**, **Rouge vermillon = grand itinéraire**, **brun = itinéraire dans un parc**

Le fond du numéro indique le degré de difficulté du circuit : **Vert = très facile**, **Bleu = facile**, **Rouge = difficile**, **Noire = très difficile**



Balisage VTT

Informations sur l'itinéraire

- La balise VTT devrait être positionnée si possible **sur un support** (poteau) à **droite** du chemin à une **hauteur comprise entre 1 m et 1,20 m**.
- En fonction du terrain, la **fréquence oscille entre 250 et 300 m**.
- On utilisera la **balise polycarbonate** plutôt que la peinture (pochoir).
- Parfois si l'itinéraire VTT emprunte un chemin pédestre on laissera la **priorité au balisage pédestre** et le balisage VTT viendra compléter surtout lors de changement de direction.



Merci de votre attention!
Des question ?

Et suivez l'actualité du cyclotourisme :
www.cyclotourisme-mag.com

@FFVelo

